



**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 29 mai 2010**

—
Madame ARMANDO préside l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour L'assemblée générale est le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale
- Présentation et vote des candidats au Conseil d'Administration
- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale 2009
- Rapport d'activité 2009
- Rapport financier 2009
- Rapport d'orientation 2009
- Conférence sur le thème du bénévolat et de l'engagement associatif.

Madame ARMANDO remercie Monsieur TRUPHEME, maire de Laragne de recevoir aujourd'hui l'UDAF dans sa ville pour la tenue de son assemblée générale et la déclare ouverte. Elle lui laisse ensuite la parole.

Intervention de Monsieur TRUPHEME, Maire de Laragne

« Merci infiniment et bonjour à tous. Je vois qu'il y a là beaucoup de responsables, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, chers amis. Parce que je crois que lorsque bénévolement l'on s'occupe de beaucoup d'associations, ce serait, comme vous venez de le dire, anormal que de ne pas vous recevoir, et je manquerais à tous mes devoirs. D'autant plus que c'est un travail énorme que vous faites grâce à vos associations.

Ce qui est indispensable, je crois que ce n'est pas seulement de mettre des salles à disposition, mais surtout des financements parce que l'on ne peut pas travailler qu'avec des discours. Sans cela, et bien je crois que vous n'auriez pas un échec, parce que je sais que vous êtes portés de bonne volonté, mais ce serait beaucoup plus difficile de travailler. Les efforts que vous faites pour la famille, cela est indispensable. Et l'on regrette de plus en plus, je crois nous tous, que la société évolue et que la famille, malheureusement, et bien quelquefois, elle n'est pas suffisamment là. Et l'on s'en aperçoit de plus en plus parce qu'il y a beaucoup, dans les familles, de personnes qui sont seules, qui manquent de travail, cela c'est déjà produit par le passé. Je crois qu'il faut être tous solidaires. Pourquoi ? Parce que si nous ne le sommes pas tous ensemble, la société évolue tellement vite que demain nous aurons une foule de jeunes qui ne pourront plus vivre avec les anciens, et c'est déjà très grave cette coupure. Je vous avais préparé un long discours, mais je crois que vous avez autre chose à faire que des paroles même si ce sont de bonnes paroles. Il faut surtout vous remercier. Et comme vous l'avez dit, pour des personnes qui viennent de loin, comme du Briançonnais, et bien Laragne c'est déjà le sud. Mais là aussi, je crois que c'est très important que vous puissiez rayonner dans le département tant qu'il existe parce que là aussi je crois qu'il y a une réforme qui est en train d'évoluer très vite. On ne sait pas demain, même s'il y a des redécoupages, quelles seront les possibilités financières données aux associations. Parce que si les associations n'ont pas la vitalité financière, ce sera très difficile pour continuer à travailler. Alors là aussi, c'est un grand point d'interrogation, quelles seront nos compétences demain, qu'est-ce que nous pourrons apporter ? C'est le rôle, je crois, des élus de vous battre pour vous. Et il faut que vous soyez bien sûr présents, mais surtout aussi exigeants. Parce que on doit l'être, parce que quand, en plus, on travaille bénévolement, c'est sur ses loisirs, c'est sur votre temps d'activités. Et cela, il faut bien le dire aux élus, qui quelquefois, et je les connais très bien, font de beaux discours, mais cela ne va pas plus loin alors que nous pouvons tous être solidaires pour maintenir ce qui est indispensable demain pour notre société, pour l'avenir de nos jeunes. Nous voulons mettre aussi en place la maison des adolescents. Parce que cela avait été recommandé par Madame Claire BRISSET quand elle était venue dans le département il y a quelques années. Nous essayons de remettre cela en route. aussi avec toutes les possibilités des personnels sociaux, mais aussi avec peut être, le monde de la psychiatrie. Il y a peut être un manque d'éducateurs, mais avec tout ce qui est en rapport avec le monde associatif, avec l'école depuis le primaire jusqu'au secondaire, on peut les mettre non pas à des étages différents mais il faut qu'ils communiquent entre eux et même bien sûr avec la gendarmerie, la police. Surtout il faut mieux prévenir que guérir. Et bien nous vous remercions de faire tout cela et je suis sûr que demain vous pourrez compter sur des élus qui ont à cœur que nous puissions vivre non pas seulement par un beau soleil, que tous ensemble nous soyons solidaires pour que nous puissions apporter notre concours et nous vous le devons et nous vous remercions tous, merci .»

Madame ARMANDO reprend la parole et tient à remercier **Monsieur TRUPHEME** pour son engagement et sa sincérité par rapport au mouvement familial.

Elle revient sur la maison des ados, puisque c'est quelque chose à laquelle **Monsieur TRUPHEME** tient et en profite pour indiquer qu'effectivement elle est en train de se mettre en place. Elle

demande aux responsables d'associations présents de ne pas hésiter à questionner, qu'il y ait ou pas interpellation, pour savoir ce qu'il en est sur le territoire de son association à ce sujet. Il y a certains territoires qui sont très avancés et d'autres plutôt en retrait. Comme pour le REAAP, les associations familiales ont leur place. Il ne faut pas que les associations familiales hésitent à y aller, ni à rappeler d'où elles parlent. Souvent, **Madame ARMANDO** a déjà remarqué que selon le lieu où l'on se trouve, on coupe et on fait des clivages. Lorsque l'on est dans la maison des adolescents, on va porter la casquette « maison des adolescents », mais l'on oublie que l'on est aussi dans le réseau parentalité ou celui des associations familiales. Les associations doivent donc être aussi avoir une réflexion polyvalente parce que c'est ainsi que l'on peut faire comprendre et que l'on donne la preuve que des réseaux peuvent aussi fonctionner entre eux. Souvent la grande question c'est le réseau. Les responsables financiers et institutionnels argumentent : « *Un réseau de plus, à quoi cela va-t-il servir ?* ». Les associations ne doivent pas oublier de faire les liens, c'est ainsi que le réseau associatif sera crédible.

COOPTATION DE MESSIEURS FARIZY ET RODIER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UDAF

Avant de donner la parole à **Madame MONTABONE**, secrétaire de l'UDAF, elle sollicite les présidents d'associations aux fins de valider la cooptation qui a été faite pour le conseil d'administration de deux nouveaux administrateurs. Il s'agit de **Monsieur Alain RODIER**, qui n'a pu être malheureusement présent ce jour pour des raisons personnelles, et de **Monsieur André FARIZY**. Ces deux nouvelles personnes ont intégré le conseil d'administration car **Messieurs QUINCY** et **PAILLARDIN** ont démissionné en cours d'année. Comme le prévoient les statuts de l'UDAF, il est possible de pouvoir coopter au sein du conseil d'administration deux personnes.

Madame ARMANDO laisse donc la parole à **Monsieur André FARIZY** afin qu'il puisse se présenter : « *Bonjour. Je suis André FARIZY, de l'association Jonathan Pierres Vivantes de Gap. Je fais partie de cette association depuis maintenant trois ans et cela m'a beaucoup aidé pour reprendre goût à la vie. Je suis formateur à la retraite du CFA de Gap et vice président de l'association. Merci* ».

Madame ARMANDO procède maintenant à la validation de la cooptation de Messieurs FARIZY et RODIER.

Il est voté oui à l'unanimité des personnes votantes.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2009

Après avoir questionné les personnes présentes, **Madame ARMANDO** demande s'ils ont des remarques à faire. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame ARMANDO reprend la parole et laisse **Madame MONTABONE** présenter le compte rendu d'activité de l'UDAF pour l'année 2009.

Madame MONTABONE va d'abord parler de la vie associative de l'UDAF, et, **Monsieur HEBRARD** complètera ensuite son intervention sur le fonctionnement des services.

Madame MONTABONE remercie les salariés présents à l'assemblée générale aujourd'hui.

« En 2009, l'UDAF a recensé 2 035 adhérents par le biais de ses associations familiales, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année d'avant. Ceci est dû essentiellement à l'adhésion d'une nouvelle association Euroscope d'Embrun. Si vous souhaitez en savoir plus sur cette association, il y a deux personnes représentantes de l'association présentes aujourd'hui. Sur 5 ans, on note une augmentation de 31 % du nombre d'adhérents, ce qui n'est pas négligeable.

*Ainsi que **Madame ARMANDO** vient de le rappeler, l'assemblée générale de l'année dernière a vu l'entrée de quatre nouveaux membres. Deux sur les quatre ont démissionné, et ont été remplacés par **Messieurs FARIZY et RODIER**. Egalement à l'issue de cette assemblée générale électorale, le bureau a été renouvelé et il est aujourd'hui composé de **Madame ARMANDO**, présidente, **Madame LAVERNHE**, vice présidente, **Madame JOLIBOIS**, trésorière, et moi-même, secrétaire, en remplacement de **Monsieur QUINCY**. Le conseil d'administration de l'UDAF s'est réuni 7 fois au cours de l'année, dont 2 fois le samedi matin. Ce type de conseil d'administration est un peu particulier, mais il permet de travailler sur des questions de politique familiale un peu plus en profondeur. Ce sont des moments d'échanges très intéressants à partir desquels nous nous donnons des pistes de travail pour l'année qui suit. Le bureau se réunit quant à lui à peu près une fois par mois, soit 12 fois dans l'année. Vous trouverez dans le rapport qui vous a été remis en début de séance, la liste des associations familiales adhérentes ainsi que la répartition des familles adhérentes. Il y a également deux tableaux qui illustrent et synthétisent les thèmes abordés en réunion de bureau et en conseil d'administration au cours de l'année.*

Je vais maintenant vous parler des missions de l'UDAF. L'une d'entre elles est la représentation officielle des familles auprès des pouvoirs publics. Pour cela, l'UDAF s'est donné comme objectif d'accompagner les représentants. Des formations ont donc été proposées comme par exemple : « la prise de parole en réunion » et « la participation active aux réunions ». Ce sont des formations organisées par l'UNAFOR qui est un organisme national dépendant de l'UNAF. L'UDAF organise également des rencontres, par exemple à destination des représentants des usagers de la santé. Cela permet de se regrouper et de parler ensemble des problèmes que l'on peut rencontrer dans les représentations.

La dynamique du réseau, c'est le travail de Rachel BERTRAND, chargée de mission sur l'Institution et qui fait cela tout au long de l'année. A ce jour l'UDAF compte 68 représentations dans diverses commissions de la vie publique dont 29 dans les CCAS du département. La reconfiguration territoriale de la caisse régionale de la MSA sur trois départements, les Hautes Alpes, les Alpes de Haute Provence et le Vaucluse a entraîné la diminution des représentants des familles, et cette année l'UDAF des Hautes Alpes n'est plus présente. C'est l'UDAF du Vaucluse ainsi que l'UDAF des Alpes de Haute Provence qui se répartissent les sièges.

Une mission de l'UDAF est la participation institutionnelle dans les différents dispositifs initiés par les pouvoirs publics. Pour cela l'UDAF est toujours le pilote du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents) à travers deux axes : la communication à l'attention des familles et des associations, et la formation des parents par la mise en place de projet à leur initiative. En 2009, l'UDAF a également piloté un groupe de travail dans le cadre du 3^{ème} Plan d'Aide au Logement en faveur des Personnes Défavorisées (PDALPD) et ce à la demande du Président du Conseil Général et du Préfet. Le thème était : expérimenter le dispositif « Familles Gouvernantes ». Ce travail là a été effectué sur deux comités de pilotages et quatre réunions techniques et a demandé un gros engagement de la part des bénévoles ainsi que du directeur de l'UDAF.

L'UDAF a également participé à un groupe de travail sur la création d'une Maison Relais à Gap. En complément à toutes ces réflexions, nous avons également menée une étude autour d'une éventuelle reprise des appartements associatifs gérés par l'Association d'Entraide Psycho Sociale des Hautes Alpes.

On voit que l'UDAF est très présente par ses engagements autour du logement social pour les personnes en difficultés. Ce qu'il est important de souligner c'est que cela a demandé un gros investissement au niveau des bénévoles, du personnel salarié et des co-pilotes du comité de pilotage. Mais malgré cela, on constate qu'à ce jour, il n'existe pas dans les Hautes Alpes de possibilité de parcours progressé vers l'autonomie dans le logement pour les personnes en difficultés sociales ou psychologiques et ce faute de moyens financiers. C'est toujours un petit peu regrettable, et ce que l'on voulait également renouveler aujourd'hui, c'était une demande formelle pour que tels équipements voient le jour dans le département.

Une autre des missions de l'UDAF est d'aviser les pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial. Pour cela l'UDAF a continué à travailler sur le développement de son site internet qui sert à relier les associations, les adhérents, mais où le grand public peut également y trouver des informations, des positions de l'UDAF en matière de politique familiale, des positions qu'elle défend, qu'elle a travaillé et qu'elle a mises en ligne. Une Conférence des Mouvements Familiaux s'est tenue en mars et ensuite il y a eu, l'année dernière après l'assemblée générale, le forum des associations familiales qui a permis aux associations de se rencontrer, de prendre des renseignements et de ce fait de dynamiser tout le réseau. Depuis une commission communication s'est créée qui se réunit régulièrement et qui travaille à la communication de l'UDAF en général.

En 2009, l'UDAF a poursuivi les travaux engagés dans la convention d'objectifs signée avec l'UNAF. Cela a permis d'affirmer deux positions qui ont été adoptées l'année dernière en assemblée générale : une sur les relations entre famille et école et l'autre sur la conciliation des temps, entre vie familiale et vie professionnelle. Dans le courant du mois de juillet, le bureau a travaillé sur la question du travail dominical. Ce sont donc des prises de position qui sont envoyées à l'ensemble des décideurs départementaux mais également à la presse lorsque l'UDAF est interrogée sur des questions d'ordre familial. A noter que cette année, l'UDAF a collaboré avec la radio Alpes 1 autour d'une émission qui s'appelle « Questions de Famille » et qui est diffusée tous les 15 jours le mercredi à 12h50. Ce sont les associations familiales qui viennent à tour de rôle défendre leurs positions sur des questions familiales. Il y a eu l'ADMR au sujet des questions sur l'aide à domicile, l'association Jumeaux et Plus, également une crèche par rapport à la garde des jeunes enfants. Ce sont des temps qui sont ouverts aux associations pour parler de leurs missions.

L'UDAF anime aussi le réseau des Points Info Famille qui sont au nombre de 6 sur le département et qui permettent aux familles d'avoir un accès aux informations, au droit, et permettent de se renseigner sur toutes les questions d'ordre familial. L'UDAF a également participé à la mise en place du Point d'Accès au Droit de la Ville de Gap, où les médiatrices assurent une permanence. Le directeur a travaillé au comité de pilotage pour la mise en place de la Maison de la Justice et du Droit de Briançon qui va voir le jour, suite à la disparition du Tribunal de Briançon.

Pour compléter ce propos, on peut dire qu'au travers de ses représentations auprès des pouvoirs publics, l'UDAF s'interroge sur les enjeux du maintien des services au public sur l'ensemble du territoire pour toutes les familles. On constate de plus en plus une disparition des services au public et ce sont vraiment les familles les premières touchées par ces disparitions.

Voilà donc rapidement évoqué le travail de l'UDAF dans sa partie vie associative, les chantiers 2010 seront évoqués plus tard, et je vais maintenant laisser la parole à Monsieur le Directeur qui va exposer la vie des services. »

Madame ARMANDO intervient et vient compléter les propos de **Madame MONTABONE** et rappelle à tous les participants à cette assemblée générale le site Internet de l'UDAF.

« C'est aussi un moyen de communication pour les associations qui sont toutes représentées sur le site. Il leur est ainsi possible communiquer sur les différentes informations (les activités, les évènements) de chaque association. Ce n'est pas qu'une vitrine pour l'UDAF du boulevard Pompidou. En ce qui concerne la communication avec la radio Alpes 1, un cycle se terminant, un nouveau va être engagé pour l'année à venir, et j'engage fortement les associations à prendre la parole sur la vie quotidienne, sur des sujets qu'elles connaissent bien, qu'elles gèrent régulièrement parce qu'elles sont en capacité de transmettre leurs pratiques pour informer les familles. C'est une torture qui ne dure que quelques minutes, tout est bien calé, et les associations s'en sortent très bien ».

Pour terminer, **Madame ARMANDO** revient sur la question de la représentation qui est un axe important et fait part d'un communiqué de presse récent émanant de l'UNAF à ce propos. Il faut savoir que cette capacité de représenter les familles qui est dévolue aux UDAF est régulièrement remise en cause. Le mouvement familial a été attaqué sur le fait que cette représentation soit acquise. **Madame ARMANDO** précise qu'elle ne conteste pas le partage des représentations et que l'UDAF ne sait pas tout sur tout, il faut être en complémentarité. Mais il est important de garder en ligne de mire qu'il est fondamental que les familles soient représentées et que ce sont les UDAF qui ont cette place là. Les UDAF ont été mises en cause par des associations qui ont saisi le Conseil Constitutionnel qui vient de confirmer dans une décision récente la place des UDAF. Il considère que le législateur a entendu assurer auprès des pouvoirs publics une représentation officielle des familles au travers d'une association instituée par la loi regroupant toutes les associations souhaitant y adhérer. Ce dispositif impose la reconnaissance par les pouvoirs publics de la représentativité de l'Union Nationale et des Unions Départementales des Associations Familiales, c'est-à-dire leur présence dans tous les lieux de décisions qui concerne la vie quotidienne des familles. Il est important de porter cela, et pour rebondir sur ce que disait Monsieur TRUPHEME par rapport aux découpages des territoires, l'UDAF aura sans doute une nouvelle bataille à mener en terme de représentation, comment elles vont se mettre en place, comment elles vont se gérer et quelle place nous allons avoir. Voilà la réponse forte qui permet à l'UDAF de dire qu'il n'y a pas de complexe à avoir pour être dans ces représentations là, même s'il faut que ce soit un axe à encore travailler notamment au niveau des missions des représentants, car c'est cela qui fait la force de l'UDAF. Savoir ce que et qui l'on représente, elle a tout à fait conscience qu'il faut accentuer l'accompagnement des représentants.

Madame ARMANDO laisse maintenant la parole à Mr le Directeur de l'UDAF. **Monsieur HEBRARD** rappelle un dernier point par rapport au site Internet : *« Toutes les positions de l'UDAF y figurent, toutes les émissions d'Alpes 1 peuvent être écoutées par le biais du lien « les médias et vous » et sont à disposition. »*

Le directeur présente maintenant les différents services de l'UDAF qui ont bien évolué au cours de cette année 2009, notamment du fait de la réforme de la protection des majeurs et de l'entrée en vigueur de la loi du 7 mars 2007 qui pose un certain nombre de contraintes à l'UDAF. Celles-ci sont notamment liées au fait que le service de protection des majeurs relève maintenant de la réglementation des établissements et services médico et sociaux et que l'UDAF rentre dans un système codifié très contraint mais qui, dans le même temps, en tout cas pour 2009, nous apporte un supplément de financement qui était devenu indispensable. Ceux qui étaient présents l'année dernière se rappellent de nos difficultés financières en 2008 pour la gestion tutélaire.

« En 2009 a eu lieu une augmentation sensible des personnels, ce qui peut paraître anachronique à l'heure actuelle pour un service comme le nôtre, mais l'Etat et les organismes sociaux ont donné à l'UDAF des moyens supplémentaires.

En effet, l'Etat contribue pour ce qui nous concerne à 48 % du financement de la dotation globale, le reste étant assuré notamment de manière importante par la CAF puisque le principe retenu aujourd'hui est le suivant : pour savoir qui finance une mesure c'est l'organisme qui assure la prestation principale. Autrefois la CAF n'intervenait que sur les mesures sociales, aujourd'hui elle intervient sur l'ensemble des mesures à partir du moment où elle délivre la prestation.

L'Etat a donc en 2009 une participation financière en diminution mais assure une augmentation de ses moyens, ce qui peut sembler paradoxal mais c'est ainsi.

L'UDAF a donc créé des postes qui étaient devenus indispensables, du temps de travail de mandataire parce que la charge de travail et le nombre de dossiers suivis est devenu à un moment donné difficilement gérable. L'UDAF accompagne près de 600 personnes dans le département. Des temps de secrétariat et de comptabilité ont également été créés ainsi qu'un poste d'assistant au patrimoine foncier, car cette mission n'était pas assez développée.

Rapidement, au niveau des mouvements de personnels, deux départs pour six arrivées; un chef de service qui a fait valoir ses droits à la retraite, une mandataire partie rejoindre son administration d'origine, et puis une autre mandataire qui a souhaité prendre un congé sabbatique pour souffler un peu après 20 ans de travail social, somme toute assez usant. La moyenne d'âge est de 44 ans qui demande un certain investissement, notamment en matière de gestion des ressources humaines. A ce propos, j'ai reçu l'autorisation du bureau de l'UDAF de travailler dans une mutualisation régionale des moyens autour de la GRH parce que c'est un souci notamment en terme de sécurisation en matière du droit du travail et prévenir tout risque de contentieux possibles à venir. »

Monsieur HEBRARD ne s'attarde pas sur le REAAP car **Madame MONTABONE** en a parlé précédemment, simplement pour rappeler qu'il est piloté par l'UDAF de manière très démocratique, l'ensemble des membres du comité d'animation intervenant dans la définition des axes à poursuivre. C'est notamment l'un des points qui sera abordé avec Madame **ARMANDO** lors de la rencontre avec la nouvelle directrice de la D.D.C.S.P.P. (ancienne DDASS) et notamment sur la manière dont l'UDAF pilote lce réseau.

Les enquêtes sociales : *« Il y a beaucoup d'interrogations autour du soutien à la parentalité dans une période où il y a peu d'informations mais il semble exister un amalgame entre l'accompagnement à la parentalité et la prévention de la délinquance. Le conseil d'administration a d'ailleurs adopté une position à ce sujet lors de sa séance du mois de février après en avoir débattu en décembre dernier, cela afin de savoir quelle est la mutation qui est envisagée par l'Etat sur l'accompagnement à la parentalité. Il en est notamment question dans un des passages d'une mesure du plan national de prévention de la délinquance et qui s'appelle « Mieux prévenir la délinquance des mineurs ». Le conseil d'administration s'est donc interrogé sur ce que cela veut dire et comment l'UDAF se positionnera si cela allait vers une telle évolution.*

Les enquêtes sociales sont une mission exercée à la demande du juge aux affaires familiales et que l'UDAF a rempli depuis plusieurs années. Le cadre d'intervention est celui des séparations et des divorces, et notamment du contentieux lié au divorce. Le nouveau juge aux affaires familiales a fait remarquer que ce n'est pas tant le problème de l'hébergement qui est posé mais celui de savoir comment il est possible de continuer à partager l'autorité parentale pour des enfants mineurs alors que la relation conjugale est terminée. C'est un travail qui a toujours été compliqué à gérer d'un point de vue organisationnel et qui a toujours été fait en complément des temps travaillés des professionnelles de l'UDAF. Cinq juges se sont succédés en 7 ans à ce poste et leurs pratiques sont différentes de l'un à l'autre. Le juge actuel exprime un réel intérêt pour les affaires familiales et c'est avec plaisir que l'UDAF travaille avec lui. Malheureusement l'activité est devenue faible et complexe à gérer du fait du nombre limité d'enquêtes. Le juge est également très intéressé par la médiation familiale, et il a doublé le nombre de médiations familiales ordonnées. Dans le même temps en 2008 il y a eu une diminution de l'activité des médiatrices auxquelles ont été confiées les enquêtes sociales combinée avec une augmentation de l'activité de médiation. Elles sont donc renvoyées sur leur activité principale, et en 2010 le bureau a accepté sur la demande du directeur, que l'UDAF cesse cette mission. »

Monsieur HEBRARD revient sur les nouvelles conditions de l'audition de l'enfant mineur pour dire simplement que : *« Depuis 2009, l'enfant mineur peut être entendu à sa demande par le juge aux affaires familiales. Le juge a sollicité l'UDAF pour savoir si elle accepterait d'entendre des enfants mineurs. L'UDAF a répondu que dans la mesure où des garanties étaient prises pour protéger la parole de l'enfant, elle y était favorable.*

La volonté de la justice est de décharger l'activité de ses tribunaux et de ce fait recherche des partenaires. Cela donne lieu à des initiatives pas forcément heureuses. Comme celle notamment de systématiser la médiation dans les procédures de divorce simples. Qu'est-ce que cela dire de systématiser une démarche qui demande un engagement des personnes lorsque cet engagement a été obligatoire. Ce type de médiation là ne dure pas et les personnes s'en remettent au juge. »

La protection des majeurs : *« La réforme est une réforme lourde qui contraint l'UDAF de manière importante. Nous avons dû déposer un dossier d'agrément auprès du CROSM (Comité Régional des Oeuvres Sociales et Médico-sociales). C'est la dernière fois que l'on peut le faire car la réforme de la loi « Hôpital - Patient - Santé - Territoire » modifie complètement le rapport des associations aux pouvoirs publics, et l'on passe d'une démarche co-engagée à une démarche d'appel à projets. Cela veut dire que, demain, pour obtenir la création d'un établissement accueillant des personnes handicapées mentales ou physiques, ou n'importe quel service d'aide à domicile, il faudra attendre que le directeur de l'ARS mette en place un appel à projet. L'ARS a pour objet avant tout de réduire la dépense publique. On change de culture, c'est des choses que les médias ne disent pas car il s'agit d'éléments assez techniques, on se rend compte, par exemple, que la loi « Hôpital - Patient - Santé - Territoire » vient de transformer les conseils d'administration des hôpitaux en conseils de surveillance avec des pouvoirs largement réduits. La gouvernance hospitalière est en train d'évoluer et l'ARS, qui a remplacé l'ARH a un domaine d'intervention beaucoup plus large puisqu'elle prend en compte tout le secteur médico-social qui ne relevait pas de l'ARH. Pour le secteur tutélaire, il y a eu des modifications de sigles, de nouvelles mesures ont été créées, des ambiguïtés existent, notamment sur la mise en place des nouvelles mesures de protection. Il y a des mesures contractuelles qui sont mises en place, confiées aux conseils généraux, notamment la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). Dans le département, c'est l'ADSEA qui le gère. De manière tout à fait claire, l'UDAF avait été candidate. Compte tenu des conditions de l'appel d'offre, il s'agissait d'un marché dans lequel on n'était pas sûr du tout de l'équilibre financier. Après en avoir délibéré, le bureau de l'UDAF a considéré qu'il n'était pas nécessaire de perdre 15 000 € dans cette opération. Les mesures arrivent au compte gouttes. L'ADSEA en a géré 5 ou 6 en 2009. Les évolutions de mesures sont moins importantes que ce qui avait été prévu. La population évolue, pas forcément au niveau des personnes âgées pour l'instant, alors qu'il se disait que les personnes âgées feraient exploser les services tutélaire du fait du grand âge et de l'altération des facultés. La loi prévoit un engagement plus fort des familles mais on s'aperçoit que ce qui doit faire diminuer le nombre de mesures gérées par les associations tutélaire a un coût et qu'il n'est pas si évident que cela de les faire baisser, même s'il existe une famille, elle n'est pas forcément en mesure de la gérer pour diverses raisons. Le service de protection des majeurs, même s'il a besoin de se restructurer et une démarche a été engagée dans ce sens, est un service qui peut réagir très rapidement. Par exemple, il a redistribué aux majeurs 12 millions d'euros en 2009. Cela veut dire que l'UDAF fait entre 50 et 200 virements par jour approximativement pour les personnes et les besoins de leur vie quotidienne.*

Les prestations familiales (auparavant TPSE) : *« Chronique d'une mort annoncée qui continue : il est quand même paradoxal que sur le territoire des Hautes Alpes, l'UDAF n'ait que 7 mesures pour l'ensemble du département, alors que dans le département des Alpes de Haute Provence, pour le même type de mesures, il y en a 70. Manifestement il manque un travail, qui ne se fera pas mais qui devrait exister, de partenariat entre le juge et les services sociaux du conseil général. Comme il y a une incompréhension entre eux, la conclusion est la suivante : il n'y a pas de familles qui sont dans le besoin d'être accompagnées judiciairement dans le département. Ce qui n'est pas vrai. Pour les 7 mesures que l'UDAF gère, les familles ont besoin d'un accompagnement judiciaire. L'UDAF ne court pas après ces mesures là, ce n'est pas cela qui fait vivre l'UDAF, mais en même temps pour ces 6 ou 7 mesures là, le travail d'accompagnement est indispensable. Simplement pour la juge, pour qu'une mesure de ce type là soit mise en place, il faut qu'il y ait un détournement des prestations familiales et les services sociaux du Conseil Général disent ne pas être en mesure de démontrer le détournement. D'autre part, le Conseil Général gère des mesures éducatives de gestion budgétaire qui sont utiles, menées par des conseillères en économie sociales et familiales qui ont toutes les compétences requises.*

Une mesure d'accompagnement éducative et budgétaire c'est une mesure contractuelle, donc qui demande le sentiment de la famille, de la personne, ça peut durer longtemps et si à un moment donné, ce que vous décidez avec la famille ne se met pas en place et si elle ne respecte pas les engagements qu'elle a pris, alors que fait-on ? Donc malgré tout, le conseil d'administration de l'UDAF a souhaité que nous déposions une demande d'agrément pour ce service et nous l'avons fait par souci du service au public puisque sinon, il n'y aurait aucun organisme dans le département actuellement susceptible de gérer ces mesures. Ce petit service a des moyens tout à fait limités mais pour gérer un nombre de mesures limité. »

« Au niveau des juges, Madame CHAMPENOIS, nouvelle juge des affaires aux tutelles, a une trentaine d'année dans l'Ubaye, elle se présente comme la juge des petites gens, au sens noble du terme. C'est une personne avec qui il est agréable de travailler qui gère maintenant l'ensemble des mesures du département puisqu'il n'y a plus de tribunal d'instance à Briançon. On a plaisir de travailler avec elle car elle a vraiment le souci de la prise en compte de la situation des gens. Le chef de service et moi-même, quand nous assistons à des audiences de renouvellement de mesures, on s'aperçoit qu'elle est vraiment attentive à ce que peuvent dire les gens et parfois du peu que peuvent dire les gens. »

La médiation familiale : *« L'activité a progressé contrairement à l'année dernière où elle régressait. En effet, les médiatrices ont participé, ainsi que le chef de service du la protection des majeurs et moi-même, à une action d'envergure de communication qui a été montée par le Réseau des Agents relais d'Accueil piloté par Mission Jeunes 05 où se sont rencontrés 250 interlocuteurs sur l'ensemble du département. On a rencontré des secrétaires de mairie, des travailleurs sociaux, des gens qui, là où ils se trouvent, sont repérés comme des agents relais d'accueil donc comme des gens qui vont pouvoir donner de l'information à des personnes. Cette activité voit un doublement des mesures ordonnées par le juge : on est passé de 15 mesures en 2008 à 31. Moins d'enquêtes sociales, plus de médiation familiale. Même si le juge dit qu'il a besoin des enquêtes sociales, pour ce qui nous concerne, il a largement plus ordonné parce qu'il croit que la médiation familiale peut permettre de sortir « gagnant-gagnant » d'un conflit et il sait que chez lui il y aura un perdant et un gagnant, en tout cas c'est comme ça que sa décision sera ressentie même s'il dit qu'il tranche puisque c'est son rôle de juge. »*

Le Conseil Conjugal : *« L'activité est pérenne, c'est plus porteur d'espoir que la médiation car il a aussi pour mission de travailler avec des personnes sur leur vie de couple, même si ça ne veut pas dire pour autant qu'ils resteront ensemble. La dimension constructive est présente même si elle l'est aussi dans la médiation mais pour les enfants car l'objectif de la médiation c'est de sauvegarder la vie des enfants. »*

Le Fonds Solidarité Logement : *« Rien à signaler, tout va bien. Nous intervenons dans le cadre de la distribution des aides à deux niveaux : au niveau de la dimension représentative, c'est **Astrid JOLIBOIS** qui siège à la commission du FSL, qui détermine les aides à distribuer. Du côté des services nous exécutons les décisions de cette commission. Il y a une diminution de l'intervention sur laquelle il faut s'interroger. Je ne dis pas qu'elle est légitime ou illégitime, il faut faire un peu plus d'analyse, le comité annuel n'a pas encore eu lieu. Il y a une hausse des plafonds qui, selon le compte-rendu qu'a fait Astrid Jolibois, posera peut être quelques difficultés par rapport à des gens qui étaient juste au dessous au niveau des plafonds et qui risquent de se retrouver au dessus et qui ne pourront pas être aidés alors qu'ils en ont vraiment besoin. Avant, il y avait un ajustement qui était autorisé, nous ne savons pas s'il le sera toujours. »*

Pour Monsieur le Maire de Laragne, quelque chose qu'avait lancé Roger DIDIER qui, manifestement, fonctionne : aujourd'hui il y a 117 communes qui interviennent dans le financement du FSL. Il y a 5 ans, il n'y en avait quasiment pas. Cela correspond à 2/3 des communes du département. Cela ne représente pas une somme énorme : 28 000 € sur 340 000 € mais ce n'est pas neutre ».

Madame ARMANDO donne la parole à **Astrid JOLIBOIS**, trésorière, qui va faire une rapide analyse du résultat financier de 2009.

« Le total des produits d'exploitation de l'exercice 2009 est de 1 313 497,44 € pour un total des charges de 1 170 879,83 €. Le résultat de l'exercice 2009 fait donc apparaître un important résultat excédentaire de 142 617,61 € qui représente 10,9% du total des produits. Alors, effectivement, c'est un résultat qui est atypique et il faut l'analyser. Il est constitué en quasi-totalité d'un excédent du service de la protection judiciaire des majeurs atténué par les pertes du service de l'Institution. En effet, le budget octroyé par l'autorité de tarification a été rendu exécutoire par arrêté Préfectoral du 19 octobre 2009 et n'a pu être engagé qu'à compter de cette date. Pour mémoire, le budget adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 22 octobre 2009 prévoyait un résultat déficitaire de 24 430 € qui ne présentait pas les mêmes caractéristiques en terme de prévision de résultat. Le service de l'Institution et le REAAP sont déficitaires depuis 2007. Pour l'institution, le résultat est déficitaire au réel 2009 de 17 167 €, et, pour le REAAP, il est déficitaire de 4 336,87 €. Le service des prestations familiales est presque à l'équilibre, les services de la protection judiciaire des majeurs, de la médiation familiale et du FSL sont excédentaires. Les résultats consolidés font apparaître entre les exercices de 2009 et 2008 des augmentations des produits de 16,7 % liées en totalité à la progression du budget du service de protection judiciaire des majeurs dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement. Les charges diminuent de 1,5 % en raison notamment de la diminution des honoraires mais également à une gestion contrôlée des charges.

Le service de l'Institution est déficitaire en 2009. Le fonds spécial progresse cependant de 6,6 % représentant près de 10 000 €, et permet de pallier en partie l'absence de paiement d'indemnités d'occupation par le service de la protection judiciaire des majeurs qui représente environ un manque à gagner de 15 000 €. Il faut rappeler cependant qu'en 2009, le budget prévoyait une perte de 20 730 € qui n'a pas été atteinte mais n'a pu être plus atténuée en raison des éléments évoqués. Le déficit consolidé ne représente cependant sur les 5 dernières années qu'un montant total de 8 659,74 € et la situation n'est pas alarmante.

Le pilotage du REAAP est pour la deuxième année consécutive déficitaire avec une perte d'exploitation d'un montant de 4 336,87 € qui, cumulée avec celle de 2008 représente 10 733,99 €. Le résultat excédentaire de la médiation familiale n'est pas significatif. En effet, les charges ont été contenues parce que le temps travaillé des médiatrices familiales, lorsqu'elles ont réalisé des enquêtes sociales, a été affecté au service de l'Institution. D'autre part, en raison du nombre important de médiations familiales ordonnées, les remboursements de l'aide juridictionnelle ont été multipliés par 3 au regard du prévisionnel. Or cette ressource est aléatoire.

Le service des prestations familiales est presque à l'équilibre. Il résulte de la scission des tutelles aux prestations sociales enfant et adulte. C'est pourquoi les charges prévisionnelles n'ont pas forcément été évaluées de façon pleinement satisfaisante. Le résultat n'est pas cohérent et a fait l'objet d'un résultat proche de l'équilibre en raison notamment d'une plus-value lors d'une cession de titres.

L'UDAF a obtenu la certification sans réserve de ses comptes annuels pour l'année 2009, et une copie des rapports du commissaire aux comptes est jointe au présent dossier. Si on isole le résultat exceptionnel de 2009, la consolidation des résultats, sur 5 années, fait apparaître une perte d'environ 70 000 € pour un total retraité de produits de 5 677 444€, soit un peu plus de 1 %. Cela confirme que la situation de l'UDAF reste saine. »

Astrid JOLIBOIS redonne la parole à **Philippe HEBRARD**.

« Par rapport à la prise en charge par le service de la protection des majeurs de l'hébergement dans nos locaux, il faut savoir que, jusqu'à 2008 et sur des consignes qui nous étaient données par l'UNAF, nous prévoyons une indemnité d'occupation qui était calculée, dans un local qui nous appartenait, par rapport à un coût au m² occupé estimé à partir d'une expertise qui avait été faite par Maître MARTIN, notaire à Gap.

Le fait que nous rentrions dans la réglementation des établissements sociaux et médico-sociaux interdit que l'organisme gestionnaire perçoive une rémunération pour des locaux qui lui appartiennent. Nous avons donc été dans l'obligation d'arrêter cette indemnisation des locaux. Traditionnellement, l'ensemble des investissements fait par l'UDAF figure dans la société comptable de l'Institution. Donc, nous avons fait accepter par l'autorité de tarification la prise en charge de la part des amortissements annuels du bâtiment au prorata du m². Le bureau et le conseil d'administration ont échangé et recherchent pour cette raison là, mais également car nos locaux deviennent exigus compte tenu du nombre de salariés, de nouvelles solutions d'hébergement pour l'UDAF, depuis 6 mois à peu près, un nouveau siège social mais ce n'est pas facile de trouver 500 m² de surface à Gap. Aujourd'hui nous n'avons pas beaucoup de solutions, on en aurait une peut être qui se dessinerait autour de l'acquisition des anciens locaux de la Jeunesse et des Sports qui vont être mis en vente puisque dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat, la direction de la cohésion sociale intègre ce service dans le bâtiment de l'Impasse de Bonne. Cette situation est un peu compliquée, un peu technique, mais on a passé beaucoup de temps cette année sur ces éléments là, notamment de reconfiguration budgétaire, de reconfiguration comptable. On vient de changer de logiciel de comptabilité parce que j'avais le sentiment que la comptable passait son temps à saisir et ressaisir des documents, on doit désormais utiliser des cadres normés budgétaires. On apprend un peu en marchant et, contrairement à ce que je pensais, le premier budget a été simple à monter parce qu'on avait estimé nos besoins, on les connaissait, ce n'était pas trop difficile. Le second a été beaucoup plus compliqué, et notamment, parce qu'au regard de notre budget il y a un certain nombre d'indicateurs que nous déterminons, qui ont été montés par des hauts fonctionnaires, qui sont certainement très pertinents malgré le fait qu'ils sont un peu complexes à comprendre, mais qui peuvent permettre de calculer le ratio du nombre de mesures par rapport au nombre de salariés, ou par rapport aux mandataires, le montant de la masse salariale et le coût de la masse salariale par mesures gérées... Cette année 2009, par exemple, on a eu une augmentation du nombre de mesures et une diminution du nombre de points.

Pour 2010, le budget a été laborieux, complexe, et les enveloppes régionales sont limitatives donc, au delà de l'enveloppe, il n'y a plus d'argent. Deuxièmement, les décisions départementales de l'autorité de tarification sont soumises à l'accord du bureau de l'administration centrale notamment au regard des éléments de calculs. Ça veut dire que, même si on peut convaincre au niveau local les fonctionnaires, notamment l'inspectrice en charge de ce secteur là, du bien fondé de notre discours, et elle l'entend très bien d'ailleurs, pour autant ce n'est pas sûr du tout que nos arguments soient acceptés. Les services tutélaires ne sont pas rentrés dans le champ de l'ARS mais ils sont dans celui de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale. Cela signifie, que l'année prochaine, je n'aurai aucun poids dans la négociation vis à vis des fonctionnaires régionaux qui n'auront pas d'état d'âme par rapport au financement du service, par rapport à la particularité des Hautes-Alpes, par rapport au fait que l'on représente 3 % du budget régional à peu près... La volonté est claire, une volonté de régularisation financière car quand on n'a pas de connaissance interpersonnelle, c'est beaucoup plus facile de traiter un dossier sans état d'âme.

Quelques éléments du budget, c'est un budget qui augmente encore notamment en raison de notre volonté d'obtenir le lissage qu'on avait demandé sur le service de protection des majeurs en 2009 qu'on n'a pas obtenu en intégralité. On avait demandé la création de 5 postes ½, nous en avons obtenu 3. On maintient notre demande. L'autorité de tarification est d'accord avec nos arguments, maintenant, on verra comment ce sera entendu au niveau central. Le budget qui a été voté est en équilibre sur l'ensemble des budgets sauf pour l'institution familiale. Le conseil d'administration souhaite maintenir les moyens de l'institution et aujourd'hui les moyens de l'institution ne sont pas couverts par la totalité de nos produits.

Il est vrai qu'agir, ça coûte et le fait que j'ai été épaulé par Rachel BERTRAND sur l'institution a donné un coup d'accélérateur à la politique familiale il faut le reconnaître. Pour l'instant, on n'est pas encore à la rue, financièrement parlant. C'est important de savoir qu'on est une entreprise de service, une entreprise au sens d'entreprendre, une entreprise non marchande qui produit des services, et, quand on produit des services avec des salariés, ça coûte cher en masse salariale : ¾ de notre budget et ça va jusque 80 % dans certains services.

Cela signifie que lorsqu'on engage 4 euros, il y en a 3 qui vont directement auprès des salariés. Enfin, pas directement puisqu'il y a les organismes collecteurs pour les charges liées aux salaires. Quand on intervient pour essayer de limiter nos charges, en dehors de la masse salariale, et bien on intervient pour 1 euro sur 4. Donc on peut diminuer les coûts de téléphone, les coûts d'achat de matériel, les déplacements...mais ça ne représente toujours qu'un euro sur 4. C'est important de le dire et de le dire à nos financeurs »

Monsieur HEBRARD souligne pour conclure que les rapports du commissaire aux comptes qui faisaient apparaître quelques erreurs ont été corrigés. « *De plus, on entre dans la réglementation des établissements sociaux et médico-sociaux et, du coup, on a un certain nombre de rapports à adopter, dont un qui fera sourire. Le commissaire aux comptes a dû rechercher les conventions réglementées entre les membres de l'UDAF et l'UDAF, et il se trouve qu'un contrat de travail, c'est une convention réglementée, c'est pour cela que figure un rapport qui concerne le directeur puisque j'ai des missions de représentation de l'institution et de délégation. Il a également fait un rapport pour dire qu'il n'y a pas d'autres conventions réglementées. Donc on en est à trois avec le rapport principal et puis on a un rapport spécial comme chaque année sur la gestion du FSL sur lequel il vérifie que nous avons utilisé à bon escient les sommes qui nous sont versées par les pouvoirs public.*

On n'entre pas dans le détail des chiffres car c'est fastidieux : vous avez un compte de résultat en liste, un compte de résultat par produits et par charges, le bilan avec l'actif et le passif et puis le report à nouveau qui s'améliore puisqu'on a un résultat positif. C'est un résultat tout à fait exceptionnel. Le risque que l'on a aujourd'hui c'est que, par une décision centrale, ce n'est pas la volonté de la DDCSPP mais ce résultat peut être repris donc sur le rapport du commissaire aux comptes il est noté « sous réserve des décisions qui seront prises par l'autorité de tarification. Le commissaire aux comptes donc, rend un rapport qui peut être remis en cause par une décision de l'administration. »

Mylène ARMANDO soumet au vote le rapport d'activité qui est approuvé à l'unanimité des membres présents. Elle soumet ensuite le rapport financier et demande l'approbation des comptes service par service. Chacun de ces votes reçoit l'unanimité des participants. Elle donne lecture des rapports du commissaire aux comptes et demande également de donner quitus à la trésorière et au commissaire aux comptes, d'affecter le résultat au report à nouveau. Ces demandes sont adoptées à l'unanimité.

Elle demande enfin de voter le montant des adhésions à l'UDAF par adhérent. Elle indique que l'UDAF propose le même montant depuis 10 ans : 1 euro par adhérent et 30 euros par fédération. Elle demande l'accord pour le maintien de ces montants. Les participants votent cette proposition à l'unanimité.

RAPPORT D'ORIENTATION

« Je pense que vous le savez tous, puisque vous êtes tous adhérents d'une association, vous avez constaté que cette année est singulière : elle s'inscrit sous différents signes. Soit sous le signe de la satisfaction, l'année s'est bien passée, on a mené à bien nos projets, il y a eu du répondant au niveau des partenaires, soit sous celui du doute : ça s'est pas très bien passé, il y a pas de répondant, on se demande où on va, ou encore sous celui de la réflexion : on a envie d'avancer, il faut que l'on voie comment stimuler nos partenaires. »

Alors cette année 2009, moi je l'ai trouvée un peu particulière au niveau de l'UDAF car c'est un peu l'amalgame de tout ça. Pourquoi ? Et bien parce qu'elle réunit l'aboutissement, par des actions que l'on a terminées, la transition par celles qui sont à concrétiser et également des parenthèses parce qu'il y a des actions qu'il va falloir réactiver. Ce constat implique donc que nous allons devoir œuvrer pour 2010 à la fois pour clore d'anciens projets auxquels on tient et pour en ouvrir de nouveaux. C'est dans ce sens que je vais vous présenter mon rapport d'activité.

Pour les actions terminées, je vais vous parler des actions qui se sont inscrites dans la convention d'objectifs que nous avons signée avec l'UNAF pour la période 2007-2009. Alors pour mémoire, je vous rappelle qu'elles concernaient l'information en direction des familles. Et là nous sommes dans le concret puisque je vous le redis il y a le site Internet, il y a également tout ce qui concerne la communication. Pour la formation des représentants nous avons eu deux cycles de formation concernant les représentants. Vous avez pu également être destinataires de nos réflexions concernant l'accompagnement à la parentalité, le logement, la santé ou encore la relation famille/école/enfants mais bon ça je pense que c'est une chose qui n'est pas encore terminée. Ça serait peut être intéressant d'y revenir parce que l'école est souvent le lieu où des choses se jouent dans ces relations là. Et puis également l'étude de faisabilité sur le processus des familles gouvernantes. Tous ces points nous les avons menés à bien et j'estime que ces actions là sont terminées.

Nous avons également des actions à concrétiser, il y en a beaucoup mais je retiens l'action qui concerne la convention relative à l'accompagnement des familles des Hautes-Alpes dans laquelle sont exposés les objectifs et les moyens relatifs au pilotage du REAAP, de la médiation familiale et du conseil conjugal et familial. Cette convention a été signée avec de nombreux partenaires qui nous ont soutenu, qui sont d'ailleurs satisfaits de ce qu'on a fait pendant ces 4 ans. Cette convention a été renouvelée par un avenant puisqu'il y avait des incertitudes dans le devenir de la politique familiale et également parce qu'il y a eu des difficultés de temps et de concertation entre les partenaires pour pouvoir réétudier le contenu et donner ou confirmer des directions, donc nous reprendrons ce travail en 2010. Je vous rappelle aussi que nous le ferons en tenant compte de la position que l'UDAF a sur l'accompagnement des familles. Tous les parents sont responsables, leur engagement éducatif se fait au regard de leur aptitude et de leur savoir-faire et ça je crois qu'il faut vraiment qu'on l'affirme, notamment compte tenu de ce qu'à pu vous dire Philippe HEBRARD, sur des orientations qui me semblent un peu trop catégorielles et qui peuvent donner une autre tonalité notamment au pilotage et à la guidance du REAAP. Je ne m'avancerai pas de trop, en tout cas, c'est ma position, je le soumettrai au conseil d'administration : si ça devait effectivement se réduire à la prévention de la délinquance en tout cas soutenir sur ces actions là, je pense que nous ne serions plus dans un accompagnement généraliste. Je soumettrai alors le fait que l'on re-questionne l'utilité, en tout cas la pertinence que nous soyons encore le pilote du REAAP. Je ne veux pas être pessimiste, nous n'en sommes pas encore là et je pense quand même, compte tenu du travail qu'a fait Philippe HEBRARD autour des partenaires, ça a été redit au niveau du comité de pilotage, Fabienne LAVERNHE qui est également la Présidente de la CAF, nous n'en sommes pas là. On est bien encore au niveau des partenaires sur un accompagnement généraliste des familles, en tout cas, nous continuerons à défendre ce point de vue là. Alors, quelque chose qui est à réactiver et qui a laissé un petit goût amer, c'est les familles gouvernantes. Tout à l'heure, je vous disais que c'était clos. En effet, mais en terme de faisabilité. Le travail a été intense, de courte durée. C'est un travail qui a été riche, validé par les partenaires parce que ce dispositif est intéressant, mais qui a été mis entre parenthèses en novembre 2009 parce que le financement n'a pas été trouvé. Je l'ai trouvé un peu saumâtre puisque le travail a été bien engagé et que les axes étaient très concrets. Nous avons indiqué à ce moment là au comité de pilotage, qu'en 2010 on allait rouvrir la parenthèse et re-questionner sur le soutien financier pour la mise en place de ce dispositif donc en juin, nous remettrons en place le dispositif.

Un adhérent pose une question sur les familles gouvernantes et **Madame ARMANDO** lui répond : « Une famille gouvernante c'est un dispositif qui permet d'accueillir, dans un cadre pratiquement de cellule familiale, dans des appartements des personnes en difficulté d'insertion par le logement.

Elle laisse la parole à **Janine SOULIER** : « Le but c'était vraiment de se réapproprier, pour des gens en difficulté présentant un handicap physique mais surtout handicap psychique, une vie individuelle en ayant leur propre chambre et une vie collective aussi par le partage d'un appartement par plusieurs personnes ayant une vie commune. On fait la cuisine ensemble, on fait les courses ensemble, on est accompagné par un responsable qui est un(e) tuteur. Et quelqu'un qui vient tous les jours, aider au ménage...

Ce sont des gens « encadrés » tout en ayant leur vie individuelle. C'est très important surtout qu'il y a pas mal de personnes sous mesure à l'UDAF qui n'ont pas une autonomie suffisante dans le logement, ce qui serait pour eux quelque chose d'essentiel. Ils peuvent créer des nuisances envers les autres ou à eux-mêmes. Et si on les met ensemble, ils peuvent avoir une vie normale. Nous avons été très déçus, on a beaucoup travaillé sur ce projet, tout le monde y croyait, la DASS nous a très soutenu et puis, moralité, il n'y a pas d'argent alors on ne le fait pas. On pourra ressortir le dossier. »

Philippe HEBRARD reprend la parole : *« On va sans doute ressortir le dossier mais nous avons une mission qui nous avait été confiée par le préfet et le président du conseil général d'animer un groupe de travail, ce qu'on a fait. Cela ne voulait pas dire que le groupe de travail devait forcément aboutir à un résultat d'efficience mais l'action s'appelait quand même « Expérimenter un appartement famille gouvernante » donc ça voulait dire qu'on allait l'expérimenter. Et ce qui a posé problème, c'est effectivement le financement, c'est la répartition du coût entre l'Etat et le Conseil Général. Je crois que lorsqu'on met en place un schéma, un plan, si on ne prévoit pas un phasage et notamment un phasage financier, ça ne sert à rien. C'est ce qu'on a dit, et mes propos ont été repris dans le comité de pilotage du PDLPD qui a eu lieu il y a un mois environ. Après on se remettra à bosser. Ce n'est pas la peine de travailler si au bout du compte on nous dit non... On peut comprendre, on est citoyen, on paye des impôts on sait bien que le conseil général il n'a pas d'argent à mettre comme ça, partout, tout le temps. Mais il faut aussi mesurer ce que l'on veut faire et ce que l'on fait, et parfois, on n'a pas les moyens de faire ce que l'on voulait faire. Je pense que c'était important de le dire, on repartira à la bagarre là-dessus. D'autre part, pour être tout à fait clair, les gens qui sont seuls dans leur logement, ils créent des nuisances à qui ? A leurs voisins ? Un peu à l'office lorsqu'ils sont logés par l'office HLM. Il y a des éléments de régulation qui sont mis en place. Et puis quand on n'arrive pas à réguler, et bien on expulse. Ça ne pose pas de problème pour la société directement. C'est-à-dire que le jour où une personne présente des troubles psychiques et agresse une autre personne, on commence à se dire que ça pose des problèmes mais quand c'est uniquement les voisins, les maires sont mis à contribution. On les appelle, il y a des conflits de voisinage, ils servent de médiateurs. Ces gens là ne dérangent pas assez la société pour qu'on investisse pour eux, alors c'est un peu dur...C'est mon avis, ce n'est pas l'avis de l'UDAF mais c'est en tout cas comme ça que ça nous a été présenté. Il faut le reconnaître aussi, les conseils généraux ont une augmentation de leur charges obligatoires notamment au niveau de l'aide sociale par exemple, ou du RSA, ou de l'APA qui fait qu'ils sont complètement étranglés pour avoir une politique volontariste qu'ils peuvent financer. Le risque, Monsieur TRUPHEME l'a dit, c'est que dans la réforme de la collectivité territoriale on perde un certain nombre de financements qui pour l'instant sont maintenus autour de l'accompagnement à la parentalité, autour de la médiation, autour de tous ces éléments là et qu'on ait des structures qui se concentrent sur leurs compétences obligatoires. Sachant quand même que pour la médiation, Mylène ARMANDO le dit souvent, la protection de l'enfance c'est quand même une des compétences obligatoires du conseil général.*

Mylène ARMANDO annonce que l'on réinterpellera les co-gestionnaires du PDALPD.

Elle passe maintenant aux nouveaux projets : *« Nous allons avoir de nouveaux projets et notamment une nouvelle convention d'objectifs qui a été signée entre l'UNAF et les UDAF. Je vous rappelle que c'est un cycle qui revient, et que maintenant notre fond spécial de 20 % est soumis à objectif. Notre premier axe, et nous allons le démarrer aujourd'hui, c'est l'engagement bénévole. Je vais vous donner le nom des personnes qui sont responsables au sein du conseil d'administration. Quand je dis responsables, ça ne veut pas dire qu'elles sont seules et qu'elles doivent être seules à mener l'action. Ce sont les référents de l'Institution mais qui sont tout à fait prêts à accueillir d'autres personnes dont les membres des associations adhérentes à l'UDAF.*

Nous avons Janine SOULIER, qui est chargée de ce groupe ainsi que Christian DURAND. En ce qui concerne l'autonomie des jeunes, nous avons Michèle BRIELLE et Christophe DAVID. Ces deux premiers groupes vont être engagés dès cette année. La communication va continuer. Les personnes responsables sont Nathalie LOCURATOLO, moi-même et maintenant c'est également André FARIZY. Nous avons également Annick FOLL.

On se réunit régulièrement, une fois par mois pour ce projet de communication. Et nous aurons enfin l'étude de faisabilité du parrainage, c'est un axe qui viendra plus tard. Et là, ce sont Catherine MONTABONNE et Catherine GRAVIER qui sont chargées de mener ce projet à terme et à bien.

Nous avons enfin deux autres projets qui vont être conséquents, qui vont concerner le projet associatif et le projet des services. On a souvent l'impression qu'on en parle régulièrement mais le dernier travail qui a été fait concernant le projet associatif date de 2003, et pour les services de 2005. Vous voyez que le temps passe et que pour qu'une association soit toujours en réflexion, en questionnement sur des actions qui y correspondent, je pense qu'il faut régulièrement revenir sur ces axes là. En ce qui concerne le projet associatif, nous aurons un travail, une réflexion autour de la gouvernance associative, et nous serons accompagnés par le syndicat d'employeur la FEGAPEI. En ce qui concerne le service de protection des majeurs protégés, et bien, ce service va faire un arrêt sur image qui va viser à apporter un sens aux nouvelles orientations professionnelles fixées par la réforme des majeurs protégés. Il y a des bouleversements qui se font, qui déstabilisent, qui questionnent le conseil d'administration et je pense que c'est important qu'il y ait à un moment donné cette réflexion pour ramener du sens pour confirmer qu'on ait des professionnels qui ont des actions, une valeur, une pratique. Quelquefois on a un peu des doutes qui sont pas forcément compréhensibles, dans le sens de quelque chose de concret. Cette phase là va peut être permettre d'être sur du concret et amener aussi, en terme d'objectifs, des choses qui vont donner plus de lisibilité peut être. Cette démarche sera accompagnée par un organisme consultant qui est GUY LHOSTE CONSEIL.

Le projet associatif est déjà engagé mais il sera de plus longue durée puisqu'il sera sur 2010 et 2011 et en ce qui concerne la gouvernance associative, ça sera plus court mais nous avons souhaité engager de manière parallèle puisque la première fois c'était d'abord le projet associatif puis le projet des services et je crois qu'il faut rester dans une cohérence, c'est pour cela qu'on engage ces actions dans le même temps. Nos projets s'inscrivent toujours dans la mission de différence des intérêts moraux des familles. Il va sans dire que nous nous adapterons et nous réagirons selon l'actualité parce que l'actualité peut aller très vite. Des choses que l'on croit sûres et pérennes sur la durée sont bouleversées. Vous savez peut être tous qu'aujourd'hui par exemple nous avons un mouvement national « Pas de bébé à la consigne », je pense qu'il fallait que je vous en parle car ça concerne des associations adhérentes à l'UDAF mais surtout l'accueil des enfants et donc la politique familiale. On peut quelquefois être confronté à des discours qui se veulent rassurants mais quand on est sur du concret... »

Mylène ARMANDO décide de donner la parole à Catherine REIGNIER CLAUSIER car il faut comprendre pourquoi on est dans cette révolte.

« Il y a des fois des choses qui nous échappent. L'information est donnée de manière générale et quand on creuse on se rend compte qu'on peut être sur des difficultés pour les structures mais surtout pour les enfants accueillis et les familles. Aujourd'hui il y a eu des manifestations nationales, c'est vrai que l'on a pas l'habitude de voir les professionnels de la petite enfance dans la rue mais je pense que c'est vraiment qu'il y a un malaise profond et ça vient essentiellement d'une directive européenne qui ferait entrer le service de garde des jeunes enfants dans le service marchand. On sait très bien, en tant que gestionnaire d'association, que ce n'est pas possible, que c'est du social avant tout et que le social n'a jamais dégagé de bénéfice. Toutes les mesures qui ont été mises en place sont également à étudier et puis dans le territoire de montagne il est intéressant d'avoir une palette de plusieurs modes de garde d'enfants mais il ne faut pas perdre de vue la qualité de l'accueil des enfants et des familles. De toute façon il faudra toujours de l'argent et des conditions d'accueil décentes. »

Madame ARMANDO déclare que cette assemblée générale est close et remercie les participants de leur attention. Après une pause, une conférence sur le bénévolat et l'engagement animée par Monsieur André GONCALVES, responsable de France Bénévolat dans la région PACA est proposée aux participants, ainsi qu'à des participants extérieurs qui ont été invités.

Mylène ARMANDO a le plaisir de recevoir Monsieur GONCALVES.

« Pour introduire le sujet, il va y avoir un petit film qui va être présenté. Ensuite il y aura l'intervention de Monsieur GONCALVES. Pourquoi nous nous sommes penchés sur l'engagement bénévole ? Parce que nous sommes un réseau de 37 associations qui correspondent à peu près à 3 000 adhérents mais 3 000 adhérents ne veut pas dire 3 000 bénévoles engagés. Beaucoup d'associations dans le mouvement familial et même hors mouvement s'interrogent à ce sujet, c'est pour cela que nous avons ouvert ce temps de réflexion à des associations qui ne sont pas dans le réseau familial mais qui sont sur les mêmes questions que nous, c'est-à-dire sur ces questions du bénévolat : comment on recrute des bénévoles ? Comment on les renouvelle ? Comment on les implique ? Comment on les intègre ? Comment on les mobilise ? Comment ne pas les laisser sur le chemin ? Parce qu'il y a les bénévoles actifs dont ils sont toujours au fait de l'association, c'est motivant. Et puis il y a les bénévoles qui peuvent être temporaires, qui des fois se perdent, il y a aussi les bénévoles qui viennent par rapport à une cause, à un moment de leur vie, de leur vie familiale, et qui passent à autre chose alors qu'ils ont rencontré l'association, qui se sont nourris de la culture, qui sont porteurs de tout le sens de l'association. On perd des fois des personnes qui sont des piliers.

C'est pour cela qu'on a voulu mettre en travail cette question autour du bénévolat mais également parce que l'année passée Rachel avait fait le tour des associations, avait rencontré les présidents des associations et c'est un point qui est ressorti de manière très forte. Quand on a indiqué que l'on pouvait peut être mettre en place un groupe de travail sur ce sujet, ça a raisonné. Nos objectifs, en mettant en place ce travail, ce n'est pas que la réflexion, c'est également pouvoir proposer des outils pour recruter des bénévoles et permettre aussi de savoir comment les associations s'organisent pour engager des bénévoles. Je crois qu'il y a des ressources dans les associations et c'est toujours important de pouvoir échanger sur ces ressources. Je pense qu'on en aura peut être l'occasion cet après-midi. On va peut être découvrir des pratiques qui peuvent être intéressantes.

Cet après-midi nous aurons 3 ateliers. Le premier atelier sera autour du recrutement et du renouvellement des bénévoles. Comment rendre les besoins de l'association, son accès compatible avec les compétences des bénévoles. Nous aurons un autre atelier sur l'engagement, la nature de l'engagement et les contreparties à l'engagement donc comment mieux le susciter et puis les limites à poser aussi quand on s'engage et c'est souvent ce que je dis aux personnes que je viens un peu titiller pour un engagement notamment auprès du conseil d'administration, je crois que c'est très important d'être dans le temps de la personne qui s'engage et de la laisser s'engager à son rythme parce qu'il n'y a rien de pire quand on entre dans une association, qu'on a des compétences, des envies, c'est d'être à un moment donné complètement submergé par les attentes de l'association qui n'a qu'une envie, c'est d'avoir enfin quelqu'un qui va prendre le relais, qui va venir compléter, qui va amener du sang nouveau. Laissons le temps faire les choses. Et puis je crois que quand « ça mord à l'hameçon », ça mord pour un certain temps aussi. Ne laissons pas fuir la truite qu'on a ferrée parce qu'on est dans la précipitation. Donc comment poser ses limites parce que quand on est bénévole, on est professionnel, on est souvent chargé de familles et on doit en plus s'engager sur le temps de l'association. Donc comment s'adapter et comment concilier tout ça. »

Monsieur GONCALVES se présente : *« Je suis Président de France Bénévolat en PACA, c'est le premier réseau associatif d'accueil et d'orientation des bénévoles en France. Je suis à Aix-en-Provence chargé du développement de la Région PACA et administrateur au niveau national. »*

Un petit film sur le bénévolat est présenté.

Mylène ARMANDO : *« Je ne sais pas si vous avez reconnu certaines de vos valeurs dans le film sur l'engagement. Je trouve qu'il est très court, très fort, très parlant. »*

Monsieur GONCALVES : « Il y a des valeurs qu'on ne peut plus rajouter : le partage, la contribution à la vie citoyenne, le film y répond tout à fait. Je reviens sur France Bénévolat : c'est un réseau national d'implantations locales, il y a des délégations, il y a 300 centres, antennes ou relais en France. Par exemple, il y a l'ADELHA à Gap et la Ligue de l'Enseignement à Digne. Il y a 1000 bénévoles sur 300 sites à peu près. Il y a 6 salariés au niveau parisien et le reste ce ne sont que des bénévoles. Les missions sont d'égale importance. La première mission c'est la promotion nationale du bénévolat, ce que je fais là, c'est le passeport bénévole, c'est le travail qui a été fait sur les seniors, c'est le colloque qui va se faire pour la journée mondiale sur l'intergénérationnel, ça a été avec les demandeurs d'emploi en 2007. Chaque année, il y a un thème très particulier. L'intermédiation, je vous l'ai dit, ce sont les bénévoles que nous recevons dans les centres et que nous orientons vers les associations. Un exemple, sur Aix-en-Provence, on reçoit entre 250 et 300 bénévoles par an que nous orientons selon les besoins, selon les attentes des uns et des autres, vers les associations.

La valorisation des ressources bénévoles, c'est un peu la gestion des ressources bénévoles. J'y vais un peu en pointillés parce que jusqu'à présent on ne l'a pas fait. On n'est pas un centre de formation mais on s'est aperçu par expertise que nous avons sur tous les centres que nous avons en France, sur 4000 associations qui sont adhérentes, avec la commission inter associative, nous avons travaillé là-dessus et l'accueil pose problème chaque année. On reçoit beaucoup de bénévoles qu'on oriente vers des centres de ressources pour faire de l'alphabétisation et pour faire de l'accompagnement scolaire. Quand arrive les mois de septembre et octobre, ces mêmes centres reviennent et nous demandent des bénévoles, mais où sont les anciens ? On ne sait pas. Ça veut dire qu'on ne sait pas, peut être, les fidéliser. Donc nous avons une formation en place sur l'accueil et la fidélisation. On ne fait pas de la formation sur ce qui existe : la comptabilité, le projet associatif, ou le juridique mais sur l'accueil et la fidélisation, on a un peu de connaissance, on a mis ça en place en 2010 maintenant. On a fait une première présentation au Conseil Général à Marseille. Et je pense qu'on va commencer en septembre / octobre au fil de l'eau.

Ce que je vais vous présenter : la France associative en mouvement, les bénévoles, les associations, les jeunes et la région avec des chiffres et des repères. C'est quoi un bénévole ? C'est toute personne qui s'engage librement pour une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial. C'est le Conseil Economique et Social qui a donné cette définition et nous, on se l'est appropriée. L'état des lieux aujourd'hui : 14 millions de bénévoles en France, ça veut dire qu'un quart de la population est bénévole. Le taux d'engagement bénévole est à peu près équivalent quelque soit la catégorie d'âge. Contrairement à ce que l'on pense, ce ne sont pas les retraités qui sont plus engagés dans le bénévolat que les actifs ou les jeunes. On a un taux de progression de 3 à 4 % : 14 millions ça voudrait dire 16 bénévoles par association en moyenne, dedans, on compte les réguliers, les irréguliers. Quand je dis ça, loin de moi de faire une comptabilisation sur le bon bénévole. On a besoin du bénévole qui vient une fois par an à la banque alimentaire comme celui qui s'engage 5 heures par semaine. Sur le bénévolat régulier, il y en a 4 500 000 qui font marcher le monde associatif. Il y a 14 millions de bénévoles et 21 millions d'adhérents. On pourrait se demander où sont passés les 7 millions qui manquent ? Ne sont-ils que consommateurs ? La population engagée en tant que bénévole est diversifiée : ce sont les jeunes, les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités qui font tout le panel des bénévoles qui viennent vers les associations. 1 100 000 associations en activité. Chaque année, vous avez 73 000 associations créées, ça veut dire qu'il y a 1 400 associations par semaine qui se créent, c'est énorme, sachant qu'il y a là dedans 85 % d'associations qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, il n'y a aucun salarié. Lorsque l'on crée des associations, il y a des nouveaux venus ce que l'on appelle les bâtisseurs associatifs qui apportent de l'innovation, des nouveaux métiers, des idées, des compétences, c'est le bon côté de la création. Et il y a ce que l'on appelle l'envers de la médaille, c'est l'installation d'une certaine concurrence, un risque d'encombrement, il y a un effet de déstabilisation, suivant les communautés, suivant les villes, ça peut se produire. Il y a un effet d'aspirateur, les bénévoles partent d'une association vers une autre. Les besoins sont plus importants, que ce soit des besoins logistiques ou des besoins financiers.

Actuellement, on ne connaît pas trop bien les associations environnementales par exemple et les jeunes avec qui nous travaillons sur Aix-en-Provence sont friands de ces activités à la campagne et il n'y a qu'une seule association environnementale que nous connaissons. Si demain, 3 ou 4 se créent, et bien les jeunes qui sont dans l'accompagnement scolaire basculeraient vers ces associations nouvelles. Les motivations de l'engagement sont aussi bien pour les bénévoles que pour les bâtisseurs. Ces engagements, motivation par besoin d'altruisme qui part de l'insupportable exemple des SDF ou la solidarité internationale. Surtout les jeunes refusent de voir aujourd'hui des SDF, se posent des questions, s'interpellent dans ce domaine là. Motivation par la recherche de sens à sa vie, par exemple : salariés qui trouvent que le travail manque de sens. La crise actuelle impacte sur l'économie sociale, aujourd'hui on s'aperçoit que les salariés cherchent un nouveau sens à leur vie. Motivation par la cause, par exemple des parents d'enfants handicapés ou des jeunes sur l'environnement. Motivation par le besoin de socialisation, besoin de sortir de chez soi, par exemple les retraités. A 6 mois de la retraite, je suis ingénieur, comment vais-je me présenter dans 6 mois, pour moi c'est la mort sociale. On intervient dans les caisses de retraite également, qui font intervenir des psychologues en disant qu'il faut qu'ils fassent leur deuil de leur vie professionnelle. Je ne pense pas que c'est le bon moyen pour les orienter vers le bénévolat. Motivation pour tester un projet professionnel et développer les compétences, par exemple de jeunes ou demandeurs d'emploi, c'est vrai qu'il y a des créations d'associations où des demandeurs d'emploi s'investissent. Aujourd'hui, il y a pas mal de plateformes où des fonds sont mis en place. Et nous avons des demandeurs d'emploi qui viennent à travers des projets professionnels et à travers des projets associatifs.

Un besoin de professionnalisation accru de la part des associations, on nous le reproche un peu en disant j'avais une vie professionnelle et d'un coup on me demande, dans ma vie de bénévole, d'être aussi professionnel, j'ai travaillé pendant très longtemps. Il y a un aspect interne et un aspect externe. Quand je suis trésorier d'une association, dans le temps : 2 colonnes débit / crédit, j'additionnais et c'était terminé. Aujourd'hui, on demande des trésoriers un peu plus compétents, qui peuvent aller plus loin, faire des projets de simulation sur 6 mois/1 an de trésorerie, c'est ce qui est imposé par l'externe, par les financeurs par exemple. En interne, être professionnel, c'est comment je communique. La communication que je fais aujourd'hui, dans les assemblées générales, les petites associations ne peuvent pas. Donc ça s'impose également par l'interne. Quand on dit plus de compétences, ça ne veut pas dire moins d'engagement.

Un besoin de lien et d'utilité sociale de la part des bénévoles. Ça c'est infaillible. Dans tout ce que je viens de vous dire, est ce que les bénévoles sont heureux ? Ils ont des satisfactions. C'est une enquête menée par recherche et solidarité, c'est un partenaire de France Bénévolat depuis mars 2009 à octobre 2010 auprès de 2 480 bénévoles comme auprès de 1000 et quelques dirigeants d'associations. Quelle principale satisfaction prenez vous dans votre engagement ? Le contact et l'échange avec l'autre à hauteur de 72 %, le plaisir d'être efficace et utile 68 %, la convivialité 63 %. En définitive, c'est l'épanouissement personnel, la convivialité. C'est très satisfaisant de voir que pour ces bénévoles là voient que derrière le moyen d'accéder aux responsabilités à 12 % seulement, je fais du bénévolat quant à être au bureau, quant à prendre des responsabilités, c'est un autre domaine. Ce sont les satisfactions.

Pour ce qui est des déceptions éventuelles, un manque de moyen financier de l'association, un manque d'organisation associative, un manque de moyens matériels pour l'association. Il n'y a pas trop de déceptions formulées par les bénévoles : locaux inadaptés, manque de moyens pour l'activité, un manque de considération quand même à hauteur de 14 %.

Les attentes : une plus grande attention apportée aux bénévoles, de la formation, un renfort bénévole pour mener à bien votre activité, une meilleure reconnaissance. 1 bénévole sur 4 souhaite de la formation, 1 sur 5 des conseils, et les deux notions de reconnaissance et d'écoute commencent à devenir des préoccupations. Ces bénévoles là sont-ils heureux ? Ils sont sensibles à la convivialité, aux relations, la recherche du plaisir à être efficace et utile, des déceptions moins nombreuses que les satisfactions et qui portent avant tout sur le manque de moyens, des bureaux, des locaux...plutôt que sur l'organisation. Des bénévoles en attente d'une plus grande attention, d'une plus grande reconnaissance et d'une meilleure écoute, c'est l'atelier de cet après-midi et la problématique du monde associatif en France. De bénévoles volontaires et soucieux de mener à bien malgré tout, leur mission en demande de formation et de conseils.

L'enjeu, c'est l'adéquation entre les besoins des associations et l'attente des bénévoles dans leur grande diversité. Est-ce que l'on peut trouver une adéquation entre mes compétences et les besoins de l'association, c'est bien souvent la difficulté que nous avons en ce qui nous concerne pour les orienter. La problématique que nous avons là, c'est que les associations ne formulent pas très bien les missions qu'ils voudraient confier à des bénévoles. Exemple : j'ai besoin d'une secrétaire, d'accord, mais pour faire quoi ? Il faut écrire. Le monde associatif que nous connaissons, en général, n'écrit pas beaucoup. Je vais vous présenter un travail fait en 2008 par France Bénévolat concernant les jeunes en s'appuyant sur une bibliographie importante dans nos archives, sur la commission inter associative, sur le réseau des jeunes, sur tous les réseaux de France Bénévolat et une bénévole a travaillé sur le sujet pendant 4 mois en visitant les centres, en rencontrant tous les jeunes. Pourquoi ils s'engagent ? Quelle est la difficulté ?... Ceci a donné lieu à un colloque en décembre 2008 à Paris. On a présenté ce rapport et depuis on intervient dans les lycées. Hier, par exemple j'ai été au Lycée de Manosque avec Françoise BOURGOING qui représente l'antenne de Manosque de France Bénévolat. Est-ce qu'ils sont engagés comme autrefois ? Oui, certainement mais ils ont besoin d'actions concrètes, les jeunes. Ils préfèrent l'engagement collectif entre eux, l'importance du groupe, des réserves à l'égard des débats idéologiques. Ils nous disent « Ecoutez, vos réunions qui n'en finissent plus parce qu'il faut mettre le torchon ici, et pas le mettre là bas...c'est pas notre sujet. ». Ils sont dans l'action, ils ne sont pas dans l'association. De l'engagement aussi pour soi, en lien les difficultés d'insertion professionnelle. Est-ce qu'il y a un regard particulier entre les jeunes qui veulent un engagement pour eux ou pour les retraités qui veulent un épanouissement ? Je crois que c'est normal. C'est gagnant-gagnant, il faut qu'il y ait du retour sur investissement, même si c'est un terme économique, c'est ça. Il y a deux modèles d'engagements des jeunes : un modèle traditionnel qualifié de militant, c'est la volonté d'agir sur la société qui est le moteur. Les jeunes s'interrogent beaucoup. Par exemple, sur les SDF dans la rue. Ce n'est pas possible. Ils veulent faire quelque chose. Ou alors un pan de la société qui ne convient pas et il y a un engagement particulier là-dessus. Il y a un modèle plus inductif basé sur la pédagogie, c'est faire à partir de ce que l'on aime faire et ce que l'on sait faire qui est le moteur. Il y a une distorsion entre le désir des formes d'engagement des jeunes et les modes de fonctionnement des associations. Le problème ne serait-il pas du côté des adultes plutôt que du côté des jeunes ? L'engagement des jeunes, c'est apprendre aux adultes à écouter. Distorsions parce que on ne sait pas bien leur confier des missions, parce qu'on n'a pas de jeunes dans les conseils d'administration. Je suis dans un conseil d'administration à Aix-en-Provence où il y a 650 associations et au conseil d'administration nous sommes 20 administrateurs. Présentant cela depuis 2008, obligatoirement, je dis à mon conseil d'administration qu'il faudrait modifier les statuts. Il y a eu des recommandations : donner des informations sur les milieux associatifs. Ils nous disent : « Quand on veut faire du bénévolat, c'est flou. Il y a une opacité, comment je fais ? Comment je m'informe ? » On revient sur la communication des associations qui ont les moyens ou pas de communiquer dans leurs activités. Les associations doivent s'interroger fortement sur les pratiques réelles d'accueil et d'intégration. C'est vrai que, peut être, on ne fait pas ce qu'il faut auprès des jeunes pour les accueillir, les intégrer, les reconnaître et leur faciliter les premiers pas dans le bénévolat. Il est vrai aussi que le système éducatif et les collectivités territoriales devraient mettre en place des dispositifs pour favoriser l'engagement bénévole. Quand on va dans les lycées, on le fait, non pas parce que les proviseurs souhaitent le faire, parce que les professeurs sont engagés déjà dans le bénévolat et ils pensent que dans les une heure et demi d'éducation civique on peut parler du bénévolat, du volontariat, du monde associatif. C'est quoi une association ? Les statuts ? Le monde associatif... et ça peut éveiller.

Dans le monde éducatif, il y a quelques freins, la validation des acquis d'expérience c'est pareil. Il faut tordre le coup à certaines idées reçues, la jeunesse est démobilisée, individualiste, et tournée vers les pratiques de consommateurs. En France, il y a 1 personne sur 4 qui est bénévole mais il y a également 1 jeune sur 4 qui dans le bénévolat est engagé. Sur Aix-en-Provence on fait marcher des centres de ressources sur l'accompagnement scolaire, une dizaine d'étudiants allaient dans les centres de ressources pour faire de l'accompagnement scolaire.

Quelques chiffres clés, la création dans le département des Hautes-Alpes, dernière décennie, 2007/2008 : 255, 2008/2009 : 289. En terme de création, le département des Hautes-Alpes c'est 4% des créations totales alors que dans la dernière décennie, elle ne faisait que 3,5% des créations totales. Le démarche de création a été plus importante et plus rapide que dans les autres départements avec des départements qui se sont écroulés : le Var et le Vaucluse. Quand on parle de création, il faut regarder le stock : qui est-ce qui est vivant ? Qui est-ce qui est mort ? On se déclare à l'immatriculation lors de la création mais quand on arrête, on ne se déclare pas. Des créations dans le département, pour quoi faire ? La culture, l'économie, les autres activités (20%) : activités des organismes patronaux et consulaires, des organisations professionnelles, politiques ou religieuses, des syndicats de salariés, recherche d'activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles. Le secteur emploi/salarié associatif représente 10% de l'emploi privé. Pour les Hautes-Alpes, dans les salariés vous représentez 15,4%, alors qu'au niveau France, c'est 9,2%. Et quand on regarde la masse salariale, ça représente 13,8% contre 6,5%. Le département est bien en avance là-dessus par rapport aux autres départements de la Région. 14 500 associations employeurs en 2008. La Région 82% pour les associations employant très peu de salariés (1 à 9 salariés) mais l'écart est encore plus grand quand on regarde jusqu'à 2 salariés. Les petites associations de 1 ou 2 salariés sont dans la région plus nombreuses. Pour les associations de 50 à 100 salariés, représente 3% au niveau régional et 4% au niveau national.

En conclusion, il y aurait 90 000 à 100 000 associations en activités. Les bénévoles seraient 1 200 000 dans les associations. Il y aurait entre 450 000 et 500 000 bénévoles réguliers (4 à 6 heures par semaine). Les emplois depuis 2003, une croissance plus forte que le national : 29 500 emplois créés en 8 ans. Ces emplois ont une caractéristique : ils sont ancrés sur le territoire, ils apportent du lien social et je crois que dans votre région c'est important et d'une manière générale, c'est difficilement délocalisable. »

Monsieur GONCALVES remercie l'assemblée de son écoute « *Je suis sûr, parce que je connais le prix du baril du pétrole, mais je ne peux pas vous dire le prix du bénévole, je ne le connais pas mais je voudrais qu'on lui porte un soin attentif, qu'on le fidélise et qu'on le conserve. »*

Mylène ARMANDO reprend la parole : « *Nous avons du temps pour commencer l'échange, pour des questions. »*

Une participante à l'assemblée : « *Merci pour cet exposé, vous avez un peu abordé le mot volontariat alors, est-ce que vous faite une différence entre un bénévole et un volontaire ? »*

Monsieur GONCALVES : « *Il va se mettre en place à partir de septembre le service civique volontaire. Le bénévole c'est celui qui donne son temps de manière gratuite et de générosité. Le volontaire a un statut très particulier. Là, nous ne comptons que les bénévoles. »*

Un autre participant : « *Nous avons des bénévoles volontaires qui viennent nous voir spontanément pour aider notre association et parfois on a des difficultés à les recevoir et à les intégrer. Est-ce que vous avez une conduite particulière ? Comment peut-on réagir à cette demande ? »*

Monsieur GONCALVES : « *Dans les bénévoles que nous recevons, nous ne les recevons pas pour nous, bien que quelquefois j'essaie d'en garder un ou deux pour moi aussi. Je ne vous le cache pas, on n'a pas abordé la crise mais on pourra l'aborder. Quand ces bénévoles viennent nous voir, on passe entre 30 et 40 minutes avec eux mais on ne fait que ça nous, on a des permanences tous les après-midi. Et après, on les oriente vers les associations. Quand ils quittent notre bureau, est-ce qu'ils vont à l'association ou pas ? Ils prennent rendez-vous ou ils envoient un e-mail. Et des fois, ils n'y vont pas. Car la démarche physique de venir nous voir est une chose. La démarche d'aller voir l'association c'est autre chose. Il est évident que l'accueil est très important. Si un bénévole vient nous voir, si on l'a mal écouté, qu'on l'a mal orienté, s'il est mal reçu, il faut qu'il revienne nous voir. Parce que s'il n'est pas bon pour vous, il sera bon pour là bas mais qu'on ne le perde pas. C'est un marché. Il ne faut pas avoir peur des mots. C'est un marché le bénévolat.*

Ils cherchent du sens, de l'utilité et au-delà de ça, le bénévole cherche du plaisir. Les retraités sont exigeants : où est-ce que je vais ? C'est quoi l'association ? Que fait-elle ? Est-ce qu'il y a un projet associatif ? Dans 3 ans elle sera comment ? Il y a des compétences. Pour certains, on arrive à les orienter vers des postes de dirigeant associatif mais on a quelques difficultés aussi. L'accueil, c'est important. Maintenant, on exige des associations qu'elles nous envoient un e-mail en disant voilà ce que je veux : une secrétaire, 2 heures par semaines pour faire de l'informatique, répondre au téléphone. Sinon comment voulez-vous que l'on puisse orienter les bénévoles ? Dans certains postes d'accompagnement scolaire, c'est l'accueil de l'association, c'est les mises en condition : est-ce que la nouvelle bénévole va travailler seule ou avec quelqu'un ? »

Une participante : « *Je crois que vous vous devez bien connaître les associations ? »*

Monsieur GONCALVES : « *D'une manière générale, je les connaissais très bien jusqu'à il y a trois ans. Je les connais moins bien maintenant, surtout les nouvelles pour des raisons simples : on est une dizaine à France Bénévolat à Aix-en-Provence pour l'accueil donc vous pouvez doubler les postes. Et pour des raisons de crise depuis 2008, ça a impacté les bénévoles pour des raisons familiales, une qui venait deux après-midi par semaine, qui doit garder ses petits enfants parce que sa fille travaille, ne viendra plus qu'une après-midi. Ce n'est pas un désengagement bénévole, c'est un désengagement obligatoire. Avec quelqu'un qui allait voir les associations au moins une fois par mois pour demander : quels sont vos besoins ? Quelles sont vos attentes ? Pour bien définir les missions. Aujourd'hui, je suis un peu perdu parce que quelque part, quand j'appelle une association alors que j'ai le bénévole en face de moi : « J'ai quelqu'un qui pourrait répondre à votre demande », on m'envoie paître car la réception des bénévoles ce n'est qu'une fois par mois. Moi je veux bien, mais enfin, le prix du bénévole il monte là. »*

Une participante : « *Y a-t-il une différence entre bénévolat et militant ? »*

Monsieur GONCALVES : « *C'est pareil, à la seule différence aujourd'hui que les jeunes d'aujourd'hui, ils sont bénévoles par héritage. S'ils sont dans une famille avec des parents militants : le scoutisme par exemple, ils ont une chance d'être bénévole. Et puis dans les milieux un peu fragilisés, un peu difficile, ils ne savent pas qu'ils peuvent faire du bénévolat. Et on intervient pour dire que c'est ouvert pour eux aussi et là on peut dire qu'on est un peu militant. Il y a 30 ans, c'est vrai qu'on était militant. Aujourd'hui, on est bénévole, on est moins dans l'association. Avant, on défendait la cause, il y a encore des causes mais on est moins militant dans l'association. On est dans l'action, on vient apporter ses compétences, on vient recevoir une contrepartie de plaisir mais le cachet militant moins. C'est vrai pour les syndicats aussi d'une manière générale. »*

Une participante : « *Est-ce que vous vous interrogez sur la vie associative sur le long terme, de la création à la dissolution d'une association ? De voir pourquoi ça marche, pourquoi ça ne marche pas ? Il y avait quelques chiffres tout à l'heure qui donnaient quelques pistes mais est-ce que vous avez-vous des informations sur une vie associative, l'association elle-même et toutes les conséquences que cela peut engendrer ? »*

Monsieur GONCALVES : « *Non, à partir du moment où la déclaration d'arrêt de l'association ne se fait pas, on ne peut pas savoir. On a ici ou là par an, la disparition d'une ou deux associations autour de chez nous. Parce qu'il y a des salariés, il y a des besoins financiers, j'ai licencié, j'ai arrêté...mais il n'y a pas de connaissance. Pour ceux qui sont informés, à l'assemblée ou la commission inter associative du mois de décembre dernier, des promesses ont été faites sur la publication des résultats. La publication de certaines données qu'aujourd'hui nous n'avons pas. Le monde associatif, aujourd'hui, n'est pas représenté par les pouvoirs publics. Le dernier ministre qui avait à sa charge le monde associatif, c'était Jean-François LAMBERT. Aujourd'hui, c'est DAUBRESSE mais la vie associative a disparu. Je pense qu'il faut se battre pour être représenté là-dessus. Et quand Martin HIRSCH a passé le témoin au mois de mars dernier au nouveau ministre, il a parlé du service civique volontaire qui va être mis en place.*

A aucun moment il a passé le témoin sur les engagements qu'il avait pris, sur la vie associative, sur les promesses tenues du mois de décembre. On est un peu orphelin, et il y a 14 millions de bénévoles aujourd'hui, ça peut interpeller.

Une participante : « *Est-ce que le but de l'association, ou l'intérêt de défendre une cause n'est pas plus important que de venir passer un peu de temps ?* »

Monsieur GONCALVES : « *Que va vous dire le bénévole là, si je viens passer du temps pour faire du secrétariat, de l'accueil, si je vous rends service, et si moi j'y trouve du plaisir ? On entre dans un autre domaine qui est peut être les enjeux à venir : le monde associatif et l'économie sociale avec le domaine marchand. On peut rentrer dans un débat où les gens se posent la question : Pourquoi les associations se créent sur une cause, sur un sens... Est-ce que ça ne pèse pas dans l'économie en général ? Est que la loi 1901 aujourd'hui telle qu'elle est, n'est pas détournée de sa véritable origine ? C'est la liberté d'entreprendre, c'est la liberté de faire. Avant de créer mon association, je pourrais peut être regarder à côté si il n'y a pas une association qui fait la même chose et mutualiser les moyens. C'est un souhait.* »

Monsieur HEBRARD : « *Je me pose la question de savoir si les objectifs des associations et les objectifs des nouveaux bénévoles sont en phase. On en a parfois le sentiment dans le secteur familial où l'on attend de vrais militants de la cause. Il faut y croire. Mais ce n'est peut être pas ces profils là qui peuvent se présenter donc finalement c'est un rendez-vous manqué. On attend un militant, on a quelqu'un qui vient passer quelques heures. Je ne sais pas si on est un peu impatient parce que quelqu'un qui vient s'engager, je le vois au niveau de l'UDAF, qui tout d'un coup va se retrouver en responsabilité d'une représentation par exemple alors que cette personne n'a initialement pas beaucoup de temps. Je pense à une personne en particulier, qui nous représente à l'hôpital de Gap, où la représentation est extrêmement lourde en temps à y consacrer. Et cette personne nous dit aujourd'hui que c'est passionnant, qu'elle est capable de dégager 3 jours sur la certification de l'hôpital ou sur la construction de nouveaux bâtiments. Au départ elle n'était pas sur ce niveau d'engagement. Peut être qu'il faut qu'on réfléchisse à la manière dont on aide des bénévoles à devenir militants. Concernant la VAE, c'est vrai que c'est valorisant pour une personne qui a un engagement associatif fort, à un moment donné d'en tirer un quelconque bénéfice, notamment le bénéfice de la formation et de la validation. Autant ça fonctionne au niveau des professionnels où on peut arriver à obtenir des diplômes pour la validation des acquis de l'expérience, autant c'est un dispositif qui se met en place pour les bénévoles mais je n'ai pas le sentiment qu'il ait beaucoup avancé.* »

Monsieur GONCALVES : « *Avançons pas à pas. A France Bénévolat, on a décidé que la gouvernance ne se ferait que 2 fois 2 mandats, c'est tout. Moi il me reste un an et demi, je recherche déjà un président. Il y a une personne, très dynamique, qui a pris en charge la formation cette année. Non, il ne veut pas. Il veut faire ce qu'il fait, et il le fait bien mais en aucun cas il ne veut prendre la présidence. Est-ce que pour ça, je suis plus militant qu'un autre ? Je ne sais pas, mais ce que je fais là aujourd'hui, je le fais parce que j'ai de l'envie, parce que je pense que ça peut servir à autrui mais aussi peut être parce que je suis militant. Peut être que je refuserais d'autres responsabilités ? Je crois qu'à un moment donné dans le parcours, dans le chemin du bénévole, bénévole et militant, c'est pareil. Pourquoi faire la différence ? Si il remplit la tâche ou la mission que vous lui confiez, il sera mieux payé s'il est militant que s'il est bénévole ou inversement ? Sur la VAE, France Bénévolat a mis en place un passeport bénévole en 2008, à la demande des pouvoirs publics et surtout à la demande d'un sénateur, Bernard MURAT, qui dans un rapport de 2005-2006 avait fait des recommandations, dont une était de dire il faudrait qu'il y ait un livret qui reprenne la traçabilité des missions confiées aux bénévoles par les associations. Il a appelé ça le passeport bénévole et on l'a créé en 2007 avec d'autres réseaux : l'APF, le secours populaire, le secours catholique, la croix rouge. Il a été distribué, il coûte 1,50€. Quel est le public intéressé par ce passeport ? Tous les jeunes qui sont engagés, qui aiment bien avoir quand il vont présenter leur CV en disant j'ai fait 4h d'accompagnement scolaire dans telle association...et le recruteur !*

A diplôme à peu près égal, il a peut être un regard plus favorable pour celui qui est engagé dans la citoyenneté, dans le réseau. Il sert également pour toutes les femmes, qui après une période professionnelle écourtée parce qu'elles ont élevé leurs enfants et qui reviennent dans le milieu du travail, de prouver que pendant qu'elles ont élevé leurs enfants, pendant 7, 8 ou 10 ans, elles s'étaient engagées dans le monde professionnel en étant secrétaire d'une association. Ça prouve qu'elle n'est pas restée les pieds dans les sabots, qu'elle a acquis des compétences nouvelles.

La VAE, depuis 2002, qui s'appelait auparavant VAP, Validation des Acquis Professionnels : le législateur a voulu et autorisé que les compétences bénévoles soient reconnues comme les compétences des salariés, et pour ça il a dit, VAE, Validation des Acquis de l'Expérience, l'expérience en général, dans tous les milieux, associatifs ou du travail. Il faut trois années d'historique pour le salarié, il a ses bulletins de salaires, il a l'authenticité qu'il a trois années d'historique dans ce métier là par rapport au référentiel. Le bénévole, lui, il n'a rien. Le passeport bénévole justifie les heures passées par le bénévole dans les associations. Quelle est la différence entre une secrétaire d'entreprise marchande et une secrétaire dans une association, qui est bénévole ? Ce passeport bénévole, authentifié par l'association, par le nombre d'heures permet et autorise le candidat bénévole à se présenter à la VAE, ses compétences étant en adéquation avec le référentiel. Le passeport bénévole qui a été financé par la Caisse des Dépôts et Consignations est authentifié par Pôle Emploi, par l'Education Nationale, par l'AFPA, qui reconnaît les heures passées en terme de bénévolat pour présenter le candidat à un diplôme. Il y a adéquation entre le bénévole et le référentiel. Combien de bénévoles ont passé la VAE ? Au niveau national, 16 000 à peu près, diplômés par l'Education Nationale, celle-ci étant le premier certificateur sur 13. Cela veut dire qu'ils ont peut être distribué 13 000 ou 14 000 diplômes. Savez-vous que le CAP et BEP coiffeur dépendent de l'Education Nationale ? Ce sont eux qui les valident. On ne le sait pas. Pourquoi ? Parce que les certificateurs, dans la publication de leurs résultats, inscrivent dans une première catégorie les salariés dont les diplômes ont été validés ou partiellement dans telle discipline, demandeurs d'emploi également et puis les inactifs. On n'arrive pas à savoir les bénévoles qui ont présenté des dossiers à la VAE et naturellement ceux qui l'ont obtenu. C'est un enjeu du monde associatif. Parce que là aussi, le monde associatif n'a pas pris en compte la VAE. Le passeport bénévole comme la VAE, c'est peut être un moyen de fidéliser et de rendre votre association apprenante. Les bénévoles aime bien apprendre, savoir et être accompagnés.

Mylène ARMANDO : « *Le service civique volontaire peut être un moyen, une porte d'entrée pour que les plus jeunes découvrent les associations et après, peut être, continuent sur du bénévolat ou est-ce que ça risque d'être vécu simplement comme le début d'un parcours professionnel ?* »

Monsieur GONCALVES : « *Dans les enjeux du monde associatif, il y a le passeport bénévole, il y a la VAE...Pourquoi il n'y a pas de femme qui soit présidente ? Il y en a une ici, bravo, mais dans 60% des associations, il n'y a que des hommes. Quand il y a la problématique aujourd'hui du remplacement des dirigeants associatifs, il y a peut être là à ouvrir. Les enjeux, ce sont également les jeunes. L'enjeu du service civique volontaire, je me suis dit que c'était encore un moyen de sacrifier une jeunesse et puis en discutant avec d'autres personnes, c'est peut être un tremplin vers un premier emploi. Un rappel : 16-25 ans, durée d'engagement 6 mois à 12 mois, c'est uniquement dans les associations et les collectivités territoriales. Il y aura des contrôles, car si c'est pour prendre un jeune, pour lui faire faire des photocopies, et qu'il touche à la fin du mois 540 €, non, on aura loupé. Peut-être que si c'est bien fait, si c'est dans des associations qui ont les moyens de l'accueillir, de les former, de faire respecter les horaires et le travail confié, Il y a peut être la possibilité de leur donner un premier emploi mais aussi une découverte du milieu du travail, de l'entreprise, et peut être répondre, pour plus tard, à l'associatif. Je pense que quand on fait des choses quand on est jeune, on s'en souvient toujours et ça peut être une petite graine qui peut donner à penser que plus tard. Là, il y a un enjeu important pour le monde associatif. Ça démarre au mois de septembre, c'est le préfet qui aura la main là-dessus. Ne faisant pas n'importe quoi, les associations qui ne peuvent pas les accueillir, et bien il ne faut pas qu'elles les accueillent. Mais celles qui peuvent les accueillir, là où il y a des missions, du travail, qui respectent le nombre d'heures, 36 h je crois par semaine, il faut le faire. »*

Madame ARMANDO : « Une autre question par rapport aux plus jeunes, et notamment, vous dites que vous intervenez dans le milieu scolaire. Moi je me questionne, peut être que vous avez eu des expériences dans ce sens là. Les élèves de 3^{ème} doivent découvrir l'entreprise, et c'est vrai, ça fait déjà un certain temps que je me dis, et peut être que vous savez, est-ce que dans leurs objectifs, est-ce qu'ils découvrent aussi le monde associatif ? Et donc peut être aussi le bénévolat ? Si c'était le cas, est-ce que vous avez, vous, engagé un partenariat avec l'Education Nationale pour qu'effectivement les enseignants indiquent aussi que le monde associatif c'est aussi là où l'on peut avoir la notion d'un engagement ? »

Monsieur GONCALVES : « Vous avez parfaitement raison, le stage en entreprise ou le stage dans une association est identique mais l'image du monde associatif n'est pas assez représentative. Hier, j'étais avec le Conseil Général des Bouches du Rhône parce qu'on a travaillé sur le passeport bénévole et on a fait une proposition en disant au monde associatif : « Ecoutez, si vous avez des missions à confier à des jeunes, des propositions de stages, vous nous les donnez et nous on les présentera à l'Education Nationale ». On en est là, mais on n'a pas d'expérience encore. Les jeunes ne s'engagent pas dans le bénévolat, peut être ils ne comprennent pas encore. Hier, le professeur disait en prenant l'exemple du match de foot, quand on joue le dimanche, certes on a payé la licence mais si ça fonctionne c'est parce qu'il y a une association et des bénévoles. Le foyer fonctionne parce qu'il y a des bénévoles. Ils disent, l'année prochaine, ils ont décidé avec le proviseur par exemple que le foyer ne sera ouvert que 5 jours sur 7 qu'à condition que les majeurs du Lycée prennent les fonctions dans le conseil d'administration, ça devient obligatoire. Un autre exemple : deux professeurs d'Avignon ont décidé que l'année prochaine, ils donneraient des heures de bénévolat pour les étudiants. Ils ont dit qu'ils viendraient vers nous pour trouver des missions. Je trouve que c'est extraordinaire. La difficulté va être que les associations décrivent bien des missions, des missions claires pouvant être mises en forme par des étudiants mais également transmissibles parce que ce n'est pas le même type d'étudiant qui va venir toute l'année. »

Une participante : « Par rapport à l'UDAF, on est au départ un socle d'associations très diverses et on est rentré comme bénévole dans l'association de base. Ensuite, on est élu ou désigné, si on le veut bien au Conseil d'Administration, donc on rentre dans l'UDAF. A partir de là, ou de l'association de base ou de la participation à l'UDAF, on se retrouve sur des représentations avec des compétences en cascade puisque ce ne sont pas les mêmes qu'on active à chaque niveau . Quand on rentre dans des représentations très spécifiques, le logement, les CCAS, on doit activer d'autres compétences pour représenter l'ensemble des familles et non pas son association d'origine. C'est pour ça que, il me semble, quand on est à l'UDAF, il y a une dimension supplémentaire. Mettre le doigt sur une augmentation des formations, un accompagnement plus important, dans une structure comme l'UDAF, ça me paraît vraiment essentiel. Là on est vraiment sur de l'activation de compétences si on veut jouer un vrai rôle. J'ai eu dans certaines représentations, pour la CAF par exemple, des formateurs qui nous disaient « Si vous voulez être reconnu dans un conseil d'administration CAF pour ce que vous êtes, il faut d'abord que vous connaissiez parfaitement les dossiers que vous défendez. ». Une des valorisations du mouvement familial, c'est ça. C'est être compétent. Et là ce n'est pas facile. »

Monsieur GONCALVES : « La formation est obligatoire. J'ai regardé le rapport de l'UDAF, j'ai découvert ce que vous faites. Je crois qu'on ne peut pas avoir là un engagement de 2h par semaine et puis point. Si vous vous engagez, il faut évidemment qu'il y ait un accompagnement tout le long de votre engagement. Moi j'ai un conseil d'administration sur Aix-en-Provence, nous sommes une vingtaine, beaucoup sont là pour être administrateur. Dans votre cas à vous, il faut de la formation. A mon avis, vous ne pouvez pas représenter sans compétences dans le domaine, il faut de la formation. Tout à l'heure, on a parlé de l'entreprise, dans les enjeux, on parlait de la reconnaissance, du passeport et de la VAE. La formation ça devient de plus en plus important aussi, pour accompagner les bénévoles dans les associations quelles qu'elles soient avec plus ou moins d'exigences et de compétences dans votre cas.

Dans la gouvernance je vois deux aspects qui sont les enjeux : davantage de femmes au pouvoir, 60 % sont des hommes, qui assurent 2 ou 3 mandats. Les entreprises mettent à disposition du monde associatif des salariés, on a une convention signée avec AREVA et SFR et puis d'autres. Ils donnent des jours de RTT à des salariés pour venir travailler dans des associations à condition que le projet convienne et soit validé par l'entreprise. SFR, par exemple, a donné l'année dernière à des métiers différents de création, de communication, de site 10 jours par salarié qui était volontaire, pas toute l'entreprise naturellement. C'est nouveau. Il y a la responsabilité sociale de l'entreprise qui existe aujourd'hui. Publier les rapports comme vous l'avez fait : financier, rapport moral, d'activité...et pour les entreprises du CAC40 il y a l'obligation de faire le RSE, Rapport Social d'Entreprise. Ça veut dire, qu'est ce que je fais à côté, moi entreprise qui produit et qui vend au consommateur et par la même occasion, à un citoyen. Et qu'est-ce que je fais pour lui ? Il y a déjà beaucoup d'entreprises qui commencent à inverser leur politique, ça va devenir obligatoire un peu pour tout le monde. Si je vous dis que le 8 juin prochain à Paris, les entreprises vont décerner un trophée du capital humain ? Est-ce qu'on aurait pu penser qu'on parle du capital humain, il y a 8 ans ou 10 ans dans l'entreprise ? Entreprise qui est faite pour la productivité. L'entreprise et le salarié, aujourd'hui ne peuvent pas se contenter de produire et le consommateur de consommer. Il peut y avoir, grâce à la crise, des ouvertures nouvelles. Peut être une économie qui pourrait se créée et faire bouger les lignes de la loi 1901 et laisser les associations emprunter sur 4 ou 5 ans ce qui n'est pas le cas actuellement. Voilà des pistes sur les choses à réaliser mais la plus importante me semble celle au mois de septembre, c'est le SCV.

Une participante : « Vous avez parlé tout à l'heure pour les jeunes qui sont au collège, je pense, qui font des stages ».

Monsieur GONCALVES : « C'est la présidente qui parlait de l'association des jeunes qui sont au collège, qui font des stages en entreprise. »

La participante : « L'année dernière, à Veynes, le collège a présenté un atelier, des professionnels sont venus, ils ont présenté un stand sur les métiers de la petite enfance. Dans notre association nous avons le relais assistante maternelle et nous avons pu prendre justement une jeune fille de 14-15 ans qui est venue faire un stage et qui a suivi avec la salariée le relais assistante maternelle puisqu'il se déplace un peu partout. La salariée a bien voulu aussi prendre en charge cette jeune fille parce que nous, en tant que bénévole, on n'aurait pas pu si on n'avait pas une salariée compétente dans le domaine demandé. Je pense que ça fait effet boule de neige, ils ne savent pas ce qu'il veulent faire dans l'avenir. »

Madame ARMANDO : « Vous êtes dans un cadre de métiers, moi je pensais dans un cadre d'engagement bénévole. »

La participante : « On lui a fait découvrir aussi ce qu'était une association locale de façon à se qu'elle sache qu'elle peut s'engager aussi en tant que jeune. »

Mylène ARMANDO : « Au regard des pays Européens, quelle est la santé du monde associatif français ? »

Monsieur GONCALVES : « 2011 c'est l'année Européenne du bénévolat. On a un thème : l'engagement citoyen. Je fais partie d'un comité de pilotage pour savoir qu'est-ce qu'on peut faire sur le plan local. Aujourd'hui je ne peux pas vous répondre. Comment localement on peut marquer comme l'engagement bénévole, la journée mondiale du bénévolat le 5 décembre. Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble pour l'année européenne du bénévolat ? On peut faire un colloque, faire intervenir un député européen, voir un peu comment ça se passe le bénévolat à l'extérieur. Ca peut faire l'objet d'écritures par les écoliers sur : c'est quoi le bénévolat européen ? Doté d'un prix. Faire des dessins. Tout le long de l'année, il peut y avoir des temps forts pour rendre compte de l'année Européenne. »

Madame ARMANDO : « Nous avons ouvert ce temps à des associations hors réseau. Est-ce que les questions qui ont été posées essentiellement par les adhérents à l'UDAF, est-ce que ce sont des questions que vous retrouvez vous au sein de vos associations, est-ce que vous pouvez nous éclairer différemment ? »

Monsieur GONCALVES : « On a beaucoup de points communs, ADELHA c'est le relais France Bénévolat, c'est-à-dire que des réponses concrètes et pratiques sur tout ce qui a été évoqué, on peut les retrouver chez nous, je pense au passeport bénévole, à l'adéquation entre l'offre et la demande. Dorothée POLAIN est à l'écoute des responsables associatifs, à l'écoute d'éventuels bénévoles. Nous rencontrons des problèmes. Par exemple, des associations qui viennent nous voir et nous disent il nous faut un trésorier, je peux vous assurer qu'on n'en a pas trouvé. On a fait des efforts mais on n'en trouvera jamais parce que ça ne se trouve pas comme ça un trésorier. On peut trouver quelqu'un qui est intéressé à un objet statutaire, à une mission, mais on ne trouve pas quelqu'un qui va se dire « Tiens je vais venir m'embêter 3 heures par semaine à manipuler des dizaines de milliers d'euros. », ça n'existe pas. Est-ce que nous dans notre réseau on retrouve les mêmes particularités ? Malheureusement oui. On a la chance de disposer du centre de ressources de la vie associative. On essaye de prendre du temps par ailleurs pour le poser à plat et le conceptualiser. Par exemple, je rebondis sur une question qui a été posée tout à l'heure sur le cycle de vie des associations. On s'aperçoit de plus en plus que dans le cycle de vie des associations, il est souvent lié au cycle de présence des porteurs du projet initial. De plus en plus, il y a de réelles difficultés à la transmission. Par exemple, on voit de nombreuses grosses associations décliner parce que les porteurs initiaux du projet ne sont plus présents et la flamme n'est plus de la même intensité, tout bêtement. On voit de plus en plus le besoin de formation et en même temps, il s'exprime chez de nombreux militants, bénévoles. On sent que la formation, c'est très compliqué. La formation, c'est aussi exprimer clairement des contraintes et un environnement complexe. Quelquefois c'est très contreproductif la formation parce qu'on a un devoir d'honnêteté et il fait fuir tout simplement parce que le paysage que l'on présente devant les personnes n'est pas véritablement le paysage qu'ils souhaiteraient voir. Ça serait malhonnête qu'on ne le présente pas comme tel parce que l'environnement réglementaire, il est contraint, l'environnement législatif et politique, il est contraint, l'environnement sociologique, il est contraint. Nous, dans le cadre d'un centre de ressources vie associative, ou dans le cadre de France Bénévolat, ça serait de la pure malhonnêteté de ne pas présenter les contraintes. Alors, parfois on est les méchants quand on parle des bénévoles et de la vie associative, mais c'est notre devoir. Ce que je sais par contre c'est qu'il y a quand même beaucoup de résistance et il faut pas s'emporter sur la difficulté parce qu'il y a un besoin, il y a eu un appétit pour s'engager mais ce besoin et cet appétit se basent quelquefois sur des choses très spécifiques. Ce sur lequel on essaie de s'attarder, c'est de répondre à cet appétit et ne pas répondre quelquefois à la tentation. Comme vous l'avez dit dans votre introduction, à tout de suite leur donner leur sac à dos, avec les 15 kg de cailloux qu'il y a dedans, ils vont très vite couler et ne vont pas revenir nous voir. »

Une participante : « Je représente la Maison des Jeunes et la Culture de Laragne, nous avons les mêmes problèmes que vous rencontrez dans vos associations. Au niveau des jeunes, en particulier, il y a de gros problèmes. Ils viennent dans la MJC, ce sont des jeunes en difficultés, et nous avons un gros problème d'accueil et d'encadrement. Ce que j'ai constaté lors d'une réunion du conseil d'administration, dans la maison on voit beaucoup les mères de famille mais pas du tout les pères. L'association est très féminisée. Au conseil d'administration, sur 12 personnes : 10 femmes et 2 hommes seulement. Autre chose, ce sont surtout des retraités qui font fonctionner l'association. On a de gros problèmes pour attirer les bénévoles qui ont entre 30 ans et 50 ans. »

Une participante : « Je suis bénévole. Je pense qu'il faudrait qu'on apprenne aux associations à partager, à travailler en équipe parce que très rarement on est très bien accueilli. Je trouve que c'est très difficile, et au niveau des jeunes, comme ils sont un peu perturbateurs, comme ils posent des questions, comme ils gênent et qu'ils remettent en cause certaines structures, certaines personnes qui ont des responsabilités, ils sont rejetés et s'en vont au bout de quelques temps.

Is ne sont pas écoutés et puis, partager quand on a un « petit pouvoir » on a du mal à accepter que d'autres viennent, et si jamais ils prenaient notre place ? Alors qu'en fait, c'est très évident pour moi, c'est très difficile d'être dans une association et qu'on se fasse confiance, qu'on partage. Accepter de donner un peu de place à l'autre. »

Monsieur GONCALVES : *« Ce que vous dites là, ça rajoute uniquement au film que nous avons fait qui s'appelle « MOTS et MAUX du bénévole ». S'intégrer à une équipe qui marche c'est très difficile. Une bénévole a été appelée pour faire des paquets, elle y est allée une fois. Elle n'a pas rappelé. Elle a laissé tomber. Le film il est provocateur, mais c'est ce qu'il se passe. Pour les fondateurs de projets, il faut s'y prendre longtemps à l'avance. Dans le cas présent, il y a eu peut être là trop ou pas assez de délégation. Un président omniprésent qui fait tout, le jour où il s'en va ça s'écroule, c'est dangereux. Et comme il en fait trop, derrière il n'y a pas de remplaçant. Sur Aix-en-Provence, une dame a 83 ans dans une association. Depuis 3 ans, elle voudrait s'arrêter. Elle est investie depuis 30 ans dans cette association, tous les rouages, toutes les difficultés, elle connaît tout. Elle est venue nous voir. J'ai trouvé des chefs d'entreprise qui étaient à la retraite. Elle en a « usé » trois. Quand je dis « usé » je vais m'expliquer : elle leur a dit qu'elle allait leur faire voir comment ça fonctionnait mais qu'elle ne partait pas tout de suite. Dernièrement, on a trouvé un dirigeant associatif pour reprendre une structure importante dans la région aixoise, il y a 50 salariés, il y a des bénévoles. On a trouvé un chargé de mission dans un laboratoire pharmaceutique. On lui a présenté l'association, il a vu 3 fois le président, il est allé au conseil d'administration, il s'est fait validé par le Conseil d'Administration, il est administrateur, il est dans la structure. Ça va se faire, mais le président, lui, a 86 ans. Il est dynamique, il est bien mais bon, dans le monde associatif, c'est pas gagné, on a pas mal de progrès à faire dans l'ouverture à l'autre, de la générosité, du partage... Si il n'y a pas cela, pourquoi voulez-vous que les gens s'engagent ? Bien souvent la mission que vous me confiez en tant que trésorier ne me convient pas, je suis ancien banquier, vous me demandez encore de faire des chiffres, je n'en veux pas. Mais par l'environnement, si il y a la convivialité, si ça demande quelques jours par semaine, s'il est valorisé, si on lui dit merci peut être qu'il va continuer »*

CLOTURE DE ASSEMBLEE GENERALE

Madame ARMANDO : *« Pour conclure, je crois qu'il ne faut pas oublier les projets associatifs. Je crois que c'est ça qui fait qu'une association ne se sclérose pas et qu'on ouvre sans heurter, on ouvre aux idées. Moi, pour en avoir fait une fois à l'UDAF, et là on recommence, et dans mon association d'origine, même si ça dérange, parce que ça dérange toujours quand des choses sont pointées, ça amène à la réflexion. Je crois que c'est aussi une ouverture parce que dans ce cas là, on se retrouve chacun avec un niveau différent mais avec une complémentarité. Il y a ceux qui ont le passé, qui peuvent expliquer pourquoi, la philosophie. Ils vont être un peu bousculés, mais en même temps la démarche peut être aussi encadrée et accompagnée. Il y a des organismes qui accompagnent. Et donc, du coup, il y a des regards extérieurs qui peuvent mettre un petit peu d'huile dans les rouages. Je crois que ça, il ne faut pas l'oublier. Ça permet peut être aussi à des dirigeants, qui sont là depuis longtemps, de se dire qu'à un moment donné, j'ai moi aussi passé le relais parce que j'ai construit, j'ai amené mon expérience, j'ai construit ce nouveau projet associatif. Quelque part, ça va continuer un peu avec moi, même si je me retire. Ça peut être aussi un outil.*

Le bénévole et le professionnel, les relations bénévolat/professionnel. Les associations qui pour se développer, vont être dans cette démarche de professionnaliser, de salarier, il y a toutes ces questions là qui font qu'une dynamique associative peut croître ou s'arrêter parce qu'à un moment donné on n'est pas en cohérence. »

Madame ARMANDO remercie tout le monde et les invite à boire le pot de l'amitié.